



Rapport audiovisuel 2008

Le service public radiophonique

(version du 8 septembre 2008)

SOMMAIRE

Introduction

3

Introduction

La loi du 8 janvier 1986 donne compétence au Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement en matière d'audiovisuel et lui impose, plus précisément, de réaliser un rapport annuel sur l'état de la communication audiovisuelle dans la région¹.

Mais le CCEE n'a pas attendu le texte réglementaire pour s'emparer de la question de l'audiovisuel. Dès 1984, ce champ avait été exploré par le conseil consultatif et il n'a, depuis, eu de cesse de faire des propositions en ce domaine. **En 1984**, dans son avis sur le projet d'Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 1985, le CCEE marque son insatisfaction du fait que le domaine des techniques de communication n'est pas abordé dans le projet d'Orientations budgétaires du Conseil régional, pour 1985.

Étant un organe de propositions, le CCEE pose alors le problème de la communication à La Réunion, et en particulier, du rôle de RFO. Dans un autre registre, pour mieux assurer sa vocation, la commission demande à être consultée dans le choix des programmes de la station publique, en vertu de l'article 26 de la loi du 2 août 1984.

En 1986, le CCEE débute ses travaux sur l'audiovisuel à La Réunion à travers une enquête et avec la perspective d'un colloque en 1988. De plus, dans son avis sur l'avant projet de loi de programme relative au redressement économique et social des DOM (1986), le CCEE, s'il est favorable à l'ouverture de La Réunion sur le monde, considère qu'une politique audiovisuelle non concertée risque :

- de faire que les Réunionnais deviennent de simples consommateurs de culture importée ;
- de créer un déséquilibre profond, portant atteinte au respect du pluralisme culturel et philosophique ;
- de détruire, par assimilation à outrance, la culture réunionnaise.

¹ Il faut ici entendre la notion de région comme celle de la région Réunion.

Le CCEE estime donc qu'il y a des garde-fous à trouver et des moyens à accorder en priorité aux actions privilégiant la formation, la production audiovisuelle à La Réunion, tout en tenant compte d'une politique culturelle clairement définie.

En 1987, le CCEE prend officiellement position dans la presse quotidienne régionale et dans un communiqué envoyé à la commission Nationale de la Communication et des Libertés (CNCL) sur l'installation d'une troisième chaîne de télévision à La Réunion et, suite à l'annonce de J. Chirac, président de la République, sur le projet de mettre en route à La Réunion neuf autres chaînes de télévision en 1987. Cette même année, le CCEE rencontre le Directeur de RFO, une rencontre qui permet au Conseil d'espérer une meilleure collaboration que par le passé avec RFO.

En 1988, dans son avis sur le projet de Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 1989, le CCEE propose au Conseil régional de co-produire des émissions culturelles avec RFO Réunion.

En 1989, dans son avis sur le projet de Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 1990, le CCEE s'interroge sur l'action du Conseil régional en matière d'audiovisuel. Ainsi, concernant la cinémathèque de la Réunion, le CCEE s'interroge quant au risque, pour La Réunion, de perdre des trésors inestimables (films mal conservés, dispersion des locaux, ...) si un plan de sauvetage n'est pas rapidement mis sur pied. Il interpelle le Conseil régional sur son action pour protéger ce patrimoine. Par ailleurs, le CCEE estime qu'une ligne budgétaire spécifique pour l'aide à la création cinématographique locale s'impose.

En 1990, la conférence permanente des CCEE² (regroupant les CCEE des quatre régions ultramarines) rappelle aux ministères (Communication, Culture, Outre-mer, ...) les grands principes à respecter concernant l'audiovisuel de l'Outre-mer, à savoir :

- a) La mise en place d'un véritable service public de l'audiovisuel soumis à un cahier des charges qui assure :
 - le pluralisme de l'information,
 - le rôle d'éducation et de formation de la télévision et de la radio,
 - la concertation et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, par la création locale de programmes,
 - une grille de programmes qui garantisse une place suffisante à cette création et aux informations locales,
 - la promotion, à côté du français, du créole et des autres langues régionales,
 - les moyens techniques, financiers et humains d'une télévision et d'une radio de développement.

- b) L'ouverture de l'espace audiovisuel aux télévisions locales privées dans le respect des principes précédemment évoqués.

En 1991, le CCEE engage une réflexion sur le paysage audiovisuel réunionnais. Dans ce cadre, il rencontre le CSA, les responsables des télévisions émettant dans l'île (Antenne Réunion

² Spécificité des Régions d'Outre Mer où la notion de Comité Économique et Social Régional se décline en deux entités : le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'environnement (sur les champs déterminés par son intitulé) et le Comité Économique et Social Régional (idem).

et RFO) et émet un certain nombre de souhaits repris dans la motion du Bureau du CCEE concernant « La Télévision à La Réunion ». Il rencontre également les responsables de la nouvelle Télévision Educative (TVE) et les membres de la mission sénatoriale sur la situation de l'audiovisuel à La Réunion.

En 1992, l'audiovisuel est une des préoccupations essentielles du CCEE, les réflexions et les rencontres sur ce sujet ont lieu durant toute l'année. C'est ainsi que le CCEE rencontre le responsable administratif du Comité Technique Radiophonique nouvellement installé dans l'île cette année-là et qu'il commence une enquête auprès des radios privées pour mieux comprendre l'évolution du paysage audiovisuel réunionnais.

Dans son avis sur le projet de Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 1992, concernant la réalisation du centre régional d'archives audiovisuelles, le CCEE ne peut que se féliciter de cette initiative du Conseil régional et précise qu'il s'agit là d'une action urgente à entreprendre si on veut conserver et sauvegarder notre patrimoine audiovisuel.

Dans cette optique, le Conseil régional aurait dû très rapidement se mettre en contact avec RFO et par ailleurs se porter acquéreur du Fonds Audiovisuel de la Cinémathèque, en liquidation. Ce ne fut pas le cas.

Dans ses avis sur les projets de Comptes administratifs et de Bilan d'activités du Conseil régional pour les exercices 1991, 1992, et sur les projets d'Orientations Budgétaires pour les exercices 1992 et 1993, en ce qui concerne la mémoire audiovisuelle et la coordination de toutes les actions dans ce domaine, le CCEE relance l'idée de la création d'un Centre Régional de Ressources Audiovisuelles. Une structure qui avait pour vocation de devenir un outil indispensable, au service des partenaires culturels réunionnais, en mettant à leur disposition tout un ensemble de structures et de matériels permettant la formation, la documentation, le prêt de matériels, la production, la diffusion et la constitution d'un fonds de toutes les productions locales et régionales.

Le CCEE souhaite également que le Conseil régional contribue à la création de programmes culturels et éducatifs propres à La Réunion. Le CCEE remet à l'ordre du jour l'idée de création d'un Centre Régional d'Archives Audiovisuelles.

Dans son avis sur le diagnostic base du plan de développement de la Région Réunion (juin 1992), dans son avis sur le projet d'Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 1993, ainsi que dans celui sur le Plan de Développement Actif (Juin 1995), le CCEE estime que les médias en général, l'audiovisuel en particulier, doivent être un outil de développement..

Il s'agit pour le Conseil d'affirmer la nécessité de la mise en place d'une nouvelle politique de l'audiovisuel.

Le CCEE se demande ainsi si :

- une politique audiovisuelle sagement conçue ne doit pas viser à faire de toute une population autre chose qu'une masse de consommateurs potentiels à abreuver d'images et de publicité.
- la question de la décentralisation de l'audiovisuel – y compris en matière d'instance régulatrice – n'est pas à l'ordre du jour, plutôt que de s'évertuer à agrémenter l'assimilation d'un maquillage plus avenant
- la multiplication des directs Paris-Réunion est une bonne chose en soi ou si elle ne devait-elle pas être contrebalancée par un effort d'ouverture à la création locale, afin d'éviter que les Réunionnais se trouvent simultanément rapprochés de la Métropole et éloignés d'eux-mêmes.

À son sens, dans cette île de tradition orale, l'audiovisuel peut être un outil essentiel de développement pouvant puissamment contribuer à l'éducation et à la formation des Réunionnais en prenant en compte la culture réunionnaise par :

- des émissions en langue créole,
- des émissions rendant compte de la vie politique, économique, sociale, artistique et culturelle de l'île et des pays de la région Océan Indien,
- des émissions favorisant le développement de la création locale,
- des émissions éducatives en direction des jeunes et des adultes avec la collaboration active du Rectorat, des Associations des parents d'élèves, des associations socio-éducatives, des administrations telles que la DDE, la DDA, la DDASS, et ... concernant :
 - l'enseignement du français, de la géographie, de l'histoire, des sciences naturelles, des langues vivantes...,
 - la formation continue pour un vaste public créolophone et/ou non alphabétisé,
 - la formation professionnelle initiale, ou le perfectionnement en matière d'agriculture, de pêche, d'artisanat et de tourisme,
 - l'information portant sur les droits sociaux, les droits de la femme,
 - les campagnes publiques d'information sur des sujets d'intérêt général tels que l'hygiène, la santé, etc. ...
 - l'information et l'éducation en matière de protection de l'environnement compte tenu l'acuité des problèmes spécifiques à notre région, dans un espace insulaire limité et fragile dont l'équilibre est déjà fortement compromis,
 - la mise en place d'une véritable coopération régionale avec les pays de la zone Océan Indien pour des échanges en matière de coopération et de co-production pour une meilleure connaissance de notre environnement immédiat.

Une nouvelle politique audiovisuelle qui passe également par un élargissement du paysage audiovisuel réunionnais avec :

- la création d'une Télévision de l'Océan Indien ;
- le développement de la Chaîne du Savoir dans notre région Océan Indien ;
- la possibilité de capter une chaîne anglophone ;
- une véritable coopération avec les télévisions de l'Océan Indien. De même que l'île Maurice peut capter RFO, il est urgent que les Réunionnais disposent de moyens techniques pour capter la Mauritius Broadcasting Corporation (MABC).

Dans son avis sur le projet de Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 1993, le CCEE se félicite de l'action du Conseil régional de La Réunion en vue de conserver et sauvegarder notre patrimoine audiovisuel. Elle souhaite que les éléments de ce patrimoine soient mis à la disposition du plus large public possible.

Dans son avis sur les projets de Bilan d'activités et de Comptes administratifs du Conseil régional pour l'exercice 1993 et plus particulièrement dans le domaine de la communication, le CCEE rappelle que les prospectives de l'époque montre que le secteur est porteur d'emplois (journaliste, techniciens, créateurs, ...). À son sens, la Région Réunion ne peut pas s'en désintéresser.

En 1993, dans la perspective du réaménagement de la Bande FM et après appel à candidature lancé par le CSA et la publication des radios admises à concourir, le CCEE - à partir des conclusions de son enquête sur l'état des radios associatives et privées - formule des propositions.

En 1994, dans le cadre de l'appel à candidature n° 93-58 du 2 mars 1993, le CCEE émet un avis sur les propositions d'autorisation d'usage de fréquences formulées par le Comité Technique Radiophonique de La Réunion. De plus, dans le cadre de l'appel à candidature n° 94-370 du 5 juillet 1994 pour l'usage de fréquences télévisuelles, le CCEE est consulté pour donner son avis sur les projets de TV4 et de Canal Réunion.

Dans son avis sur « Propositions de l'État en Région 1994-1998 et Orientations de développement des assemblées régionales et départementales », le CCEE précise qu'en ce qui concerne l'audiovisuel, la couverture optimale de l'île est nécessaire mais non pas suffisante. Il faut aussi que les Réunionnais se reconnaissent dans le contenu des programmes de radio et de télévision et que ces derniers puissent servir à la responsabilisation, à l'éducation et à la formation.

Une télévision, une radio doivent bien sûr informer, distraire, mais aussi éduquer, former, tout en respectant l'identité culturelle des auditeurs et des téléspectateurs. Le CCEE souhaite voir se développer, avec le soutien des collectivités territoriales et de l'État, la création télévisée locale proposant :

- magazine Océan Indien mensuel (culture, tourisme, artisanat, etc.... -12/an) ;
- magazine hebdomadaire sur la vie locale (52/an) : concerts, théâtres, expositions, conférences ;
- dossier de l'écran (film à diffuser + débat local sur des thèmes réunionnais - 12/an) ;
- clips locaux en créole (12/an) ;
- documentaires (6/an) ;
- fiction cinématographique ayant pour cadre La Réunion ou à partir d'un roman réunionnais (1 tous les 3 ans).

Dans son avis sur le projet d'Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 1994, le Conseil regrette que l'audiovisuel n'apparaisse pas dans les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année. Le CCEE rappelle également sa proposition de création d'un Centre de Ressources Régionales de l'Audiovisuel, à l'image de ce qui existe dans la Région Nord-Pas-de-Calais, regroupant :

- filmothèque, vidéothèque, audiothèque ;
- matériel audio et matériel de production vidéo ou de cinéma pour prêt aux associations ;
- salles d'enregistrement ;
- centre de formation aux métiers de l'audiovisuel ...

Ce centre de ressources pourrait être programmé dans le prochain contrat de Plan Etat - Région et pourrait être géré conjointement par le Conseil régional et les associations oeuvrant dans l'audiovisuel.

Dans son avis sur le projet de Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 1995, le CCEE s'étonne du peu de cas fait de l'audiovisuel. Celui-ci ne peut-il être un lieu de la mémoire vivante, un outil de conservation et de valorisation du patrimoine réunionnais (parole, histoire, musique...). Ne peut-il être, davantage que par le passé, lieu de création ? Certes, des actions sont définies en partenariat avec des associations, mais le CCEE ne manque pas de suggérer au Conseil régional de passer commande de créations audiovisuelles précises.

En 1995, lors de la conférence permanente des CCEE, la délégation de La Réunion rencontre différentes autorités, telles que le Ministère de l'Outremer, le CSA et RFO. Et s'agissant plus particulièrement de l'audiovisuel, les requêtes formulées sont les suivantes :

- obtenir de RFO Paris, une transmission régulière du rapport annuel d'activité aux Conseils Régionaux,
- faire en sorte que les émissions de la 5^e soient diffusées dans les régions d'Outre-mer,
- créer, au sein de chaque station régionale de RFO, un comité consultatif qui soit, non une instance de contrôle, mais une aide à la décision et à l'évaluation des programmes.

En 1997, le CCEE réalise un rapport sur l'état de la communication audiovisuelle à La Réunion à destination du Conseil régional et du CSA, conformément à l'article 26 de la loi du 2 août 1984 modifiée par l'article 17 de la loi du 6 janvier 1986 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion.

Ce rapport qui n'a pas la prétention de présenter de manière exhaustive l'état de la communication audiovisuelle à La Réunion permet cependant au CCEE, d'une part de proposer une vision globale du paysage audiovisuel réunionnais avec ses avancées et ses points faibles, et, d'autre part, de formuler à l'attention des radios et des télévisions de l'île des propositions qui concernent :

- la reconnaissance de l'identité culturelle,
- l'éducation et la formation par l'audiovisuel,
- la promotion de la citoyenneté,
- l'ouverture sur la zone Océan Indien et sur le Monde.

En conclusion, le CCEE souhaite dans ce rapport que les médias audiovisuels de l'île soient au service des Réunionnais, de leur formation, de leur culture, de leur développement et permettent la reconnaissance et le respect de leur identité.

Dans son avis sur le projet de Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 1998, le CCEE note une fois de plus l'absence d'une politique cohérente en matière de création audiovisuelle.

Dans son avis sur la LOOM (mars 2000), le CCEE s'étonne, concernant le domaine de l'audiovisuel, du silence du projet de loi sur le développement de l'audiovisuel à La Réunion.

Le CCEE souhaite en conséquence que soient intégrées au projet de loi, les grandes lignes d'une politique audiovisuelle reprenant notamment les éléments inhérents à l'identité culturelle, l'éducation et la formation des adultes, la promotion de la citoyenneté, l'ouverture sur l'Océan Indien et sur le Monde.

Il promeut également la mise en place d'une chaîne de télévision de l'Océan Indien qui autoriserait non seulement des échanges de programmes entre les pays de la zone (échanges sud/sud), mais aussi des échanges sud/nord avec des productions locales remontant vers le Nord, de façon à prendre place dans les programmations nationales et européennes et l'application à La Réunion des textes réglementaires concernant l'activité cinématographique.

En 2000, afin d'enrichir sa réflexion sur l'audiovisuel à La Réunion et dans la poursuite de ses travaux dans ce domaine, le CCEE commande un rapport succinct sur la culture réunionnaise et l'audiovisuel.

Cette étude retrace l'évolution du paysage audiovisuel réunionnais et apporte surtout des précisions sur la place de la langue créole et de la culture réunionnaise dans ce paysage audiovisuel.

Sur ce point, l'étude prend particulièrement en compte, l'analyse des programmes proposés par les acteurs audiovisuels et des pratiques des consommateurs. De plus, concernant le développement de l'audiovisuel à La Réunion, l'étude reprend les perspectives émises par l'ensemble des acteurs, à savoir :

- l'affichage par le Conseil régional d'une politique forte en matière de développement de l'audiovisuel à travers l'adoption d'une stratégie globale intégrant l'Etat, les collectivités locales, les producteurs et les acteurs culturels et par des efforts financiers significatifs,
- le développement d'une ambition mondiale : La Réunion est riche d'une expérience originale avec le métissage culturel et ses valeurs d'échanges, de partage, de solidarité. Ce métissage et ces valeurs sont des exemples à montrer ; d'autant que le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication crée les conditions techniques favorables à la diffusion de ces exemples à travers la planète.
- La mise en place d'une politique de développement de l'audiovisuel autour de trois axes : diffusion, formation et création.

En 2001 et 2002 conformément, à la loi qui lui donne compétence pour établir un rapport sur le paysage audiovisuel à La Réunion, le CCEE, en collaboration avec Capricorne Stratégies, effectue une étude sur l'état de la communication audiovisuelle dans l'île.

Il s'agit pour le CCEE de faire, dans cette étude, un état des lieux du paysage audiovisuel réunionnais (recueil et synthèse d'archives, rencontres des principaux acteurs, analyse d'une grille de programme des télévisions publiques et privées) et de formuler les propositions qu'il souhaite voir mises en œuvre par les différents acteurs.

Dans ce rapport, publié au premier trimestre 2003, le CCEE :

- rappelle les dates marquantes d'un paysage audiovisuel en mutation constante,
- rapporte des informations relatives aux radios et aux télévisions pour les années 2001-2002,
- formule, dans le cadre d'un avis sur le paysage audiovisuel réunionnais, des propositions pour un développement de l'audiovisuel dans l'île.

En 2002, le Conseil régional saisit le CCEE sur la question, soulevée par une motion du groupe Freedom, de la diffusion des chaînes publiques audiovisuelles à La Réunion.

Dans son avis, du Bureau sur cette question, le CCEE souhaite que la diffusion des chaînes publiques soit examinée dans le cadre d'une politique globale de l'audiovisuel à La Réunion, en termes d'objectifs et de moyens, et en application de l'article 41 de la Loi d'Orientation pour l'Outre – Mer.

Le CCEE participe également au débat organisé par le CTR / CSA sur « Radio et Musique : mariage de raison », le 26 juin 2002. L'idée majeure qui résultait des discussions se résume à l'affrontement dans ce domaine, depuis l'ouverture des ondes, des radios associatives et des radios commerciales.

Enfin, en marge des travaux de la conférence permanente des CCEE de 2002, le CCEE de la Région Réunion rencontre le PDG de RFO sur la question de l'adossement de RFO à France Télévisions.

Lors de cette rencontre, le PDG de RFO expose aux membres du Conseil, le projet qu'il a défendu devant le CSA sur cette question d'adossement.

Le CCEE, pour sa part, souligne les progrès faits par RFO, mais relève toutefois plusieurs problèmes qui persistent :

- le problème de la formation des journalistes,
- la question de la régularité des émissions locales à caractère informatif, éducatif, culturel, littéraire et artistique, ...
- le problème de la prise en compte des publics spécifiques (handicapés, personnes âgées, jeunes, ...)

Dans son avis sur le projet d'Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2002, notamment en ce qui concerne le cinéma et l'audiovisuel, le CCEE souscrit à la volonté du Conseil régional de « sensibiliser le jeune public à la culture cinématographique ». Toutefois, il estime que l'intervention de la collectivité régionale devrait être plus importante. Le CCEE suggère au Conseil régional de :

- créer les conditions pour que s'affirment dans ce domaine, de manière incontestée, la dextérité, le professionnalisme et le savoir-faire de la jeune population réunionnaise,
- jouer un rôle de leader au niveau du co-développement des pays de la zone Océan Indien à travers ce nouveau secteur d'activité,
- accompagner de manière volontariste, les associations ou les entreprises locales déjà reconnues au niveau international, afin qu'elles puissent développer davantage et durablement leur capital confiance auprès des professionnels,
- favoriser l'émergence d'auteurs, d'acteurs, de créateurs, de talents nouveaux dans ce domaine,
- œuvrer pour le renouvellement des conventions de développement dans les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma,
- renforcer le soutien au réseau des petites salles qui font de la diffusion audiovisuelle et cinématographique.

Puis, il propose au Conseil régional de contribuer à la création d'un Pôle d'excellence du cinéma et de l'audiovisuel à la Réunion en :

- participant au développement de l'Ecole des Beaux-arts,
- mettant en place un fonds de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles, et à la jeune création audiovisuelle, cinématographique et multimédias indépendantes,
- soutenant les manifestations cinématographiques,
- apportant son concours à la mise en place et au développement des salles d'Art et d'Essai en centre-ville (clientèle fidèle et régulière qui s'adapte rapidement et facilement aux changements qui pourraient être provoqués par les salles multiplex),
- appuyant par des aides financières les associations qui oeuvrent pour la diffusion du cinéma dans les écarts.

Dans son avis sur le projet d'Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2004, le CCEE se félicite des orientations de la collectivité régionale dans ce domaine.

La structuration du secteur dans le cadre d'une convention tripartite CNC-DRAC-REGION, la mise en place d'un plan de formation visant à la professionnalisation des acteurs, le

soutien aux manifestations ainsi que le partenariat avec l'ADCAM (Association pour le Développement du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia) constituent également, pour le CCEE, des axes stratégiques à développer. Le Conseil considère que les efforts du Conseil régional doivent se poursuivre dans ce sens, en 2004.

La commission Culture du CCEE note également le travail fait par le Conseil régional pour sauvegarder le patrimoine audiovisuel réunionnais. Aussi, l'encourage-t-elle à étendre son action dans ce domaine en assurant à terme la préservation des fonds cinématographiques de la Fédération Abel Gance et de la Cinémathèque de La Réunion.

Dans son avis sur le projet de Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2004, le CCEE note, dans les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2004, l'intérêt de la collectivité pour le patrimoine audiovisuel réunionnais.

En effet, la collectivité régionale déclare qu'elle a sauvé un fonds de films, numérisé une partie des enregistrements originaux de l'atlas linguistique de La Réunion et que « la totalité de ce fonds doit - en 2004 - faire l'objet d'un traitement qui garantira sa pérennité et son utilisation pour les étudiants et les chercheurs ». Il en est de même pour « les fonds des films anciens de RFO, extrêmement fragilisés par le temps et le climat » qui feront également l'objet d'une attention particulière. Par contre, dans le projet de budget primitif du Conseil régional pour 2004, la commission est surprise qu'aucun crédit ne soit affecté à cet effet et qu'il n'est nullement question d'agir en faveur du patrimoine audiovisuel.

Dans son avis sur le projet d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2006, le CCEE approuve la politique de la collectivité régionale en matière de TIC, d'audiovisuel, de cinéma. Il encourage particulièrement le Conseil régional dans son action en faveur de la TNT (Télévision Numérique Terrestre) et du réseau régional mutualisé à haut débit « Gazelle » et dans sa résolution à aider fortement les collectivités et d'autres structures à mettre en place des sites « portail ».

Le CCEE – était - et est toujours d'accord pour que soient créés par exemple :

- un portail culturel avec la mise en ligne des éléments du patrimoine culturel et la numérisation des archives, des fonds culturels réunionnais, des collectes de données publiques faites par les services culturels et donnant accès à des sites dédiés aux artistes, aux acteurs associatifs culturels, à des centres de ressources, des bibliothèques numériques.
- un site portail « Réunion » sur l'Internet dont l'objectif résiderait dans la proposition d'information sur l'offre touristique, culturelle, économique, éducative de La Réunion.

Il préconise également la connexion et la mise en réseau des lieux culturels, en priorité les bibliothèques, les Beaux-Arts, les médiathèques, les centres de ressources, les centres d'information et de communication des lycées... Ce dernier exemple permettrait ainsi à des établissements détenant des ressources uniques (fonds locaux et régionaux universitaires) et témoignant de la vitalité de la recherche (mémoires, thèses, collections introspectives, littérature grise), de les valoriser, de les rendre accessibles et d'en assurer un archivage pérenne.

Cette même démarche pourrait ainsi être menée pour la constitution d'un centre de ressources documentaires dédié à l'environnement, voire des réseaux de centres relatifs à d'autres secteurs (sport, socio-éducatif, ...).

Pour ce qui est de l'audiovisuel et plus particulièrement de l'aide au tournage d'œuvres cinématographiques, LE CCEE, dans son avis sur le projet d'Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2007, demande au Conseil régional d'encourager la promotion de techniciens locaux. En effet, la compétence de ces professionnels n'est plus à démontrer ; aussi, devraient-ils être prioritairement embauchés par les réalisateurs lors des tournages se déroulant à La Réunion.

C'est donc dans ce long contexte de saisine et d'auto-saisine du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement que s'inscrit le présent rapport.

Un nouveau rapport, pour quoi faire ?

Par delà l'obligation inscrite dans ses missions de s'interroger à intervalles réguliers sur la situation de l'audiovisuel à la Réunion, la commission 1 (Culture – Technologies de l'Information et de la Communication – audiovisuel) du CCEE a affirmé sa volonté de réaliser, à nouveau, un rapport sur l'état de la communication audiovisuelle dans la région (Réunion) parce que :

1. l'audiovisuel a une place et un « poids » dans la société réunionnaise qu'il convient de qualifier,
2. le paysage audiovisuel évolue tellement vite qu'il est judicieux d'avoir une connaissance actualisée de celui-ci.

Sur la base de ces principes, la commission "Culture – Technologies de l'Information et de la Communication – audiovisuel" du CCEE a choisi d'aborder le PAR³ sous l'angle de la radio de service public, de son contenu, de son rôle et de ses missions.

Ce troisième rapport audiovisuel se décline de la manière suivante :

- État des lieux quantitatif et purement descriptif du paysage audiovisuel réunionnais avec mise en perspective historique,
- Analyse de la programmation de la radio de service public : Radio Réunion,
- Préconisations du CCEE

Qui dit analyse du PAR implique à un moment où à un autre la notion audience et de mesure d'audience. La base de mesure de l'audience à laquelle se réfère ce rapport est Médiamétrie. Mais, le rapport est aussi l'occasion de questionner cet outil, en ce qui concerne sa pertinence dans l'évaluation de l'écoute des médias. Un questionnement sur la base de quatre points, à savoir :

- quelle est sa finalité ?
- quelles sont les conditions de réalisation des études d'audience de Médiamétrie ?
- qu'est-ce qu'il mesure ?
- selon quelles modalités ?

³ Paysage Audiovisuel Réunionnais

Approche historique de l'audiovisuel local

C'est au début du siècle que La Réunion s'est lancé dans la grande aventure de la radiophonie.

En 1923, l'histoire des ondes réunionnaises commence par la première liaison par TSF entre La Réunion et la métropole. Le 20 septembre 1923, le service de la TSF est officiellement ouvert au trafic. La partie « émission de la station TSF » est installée dans l'aile gauche de l'ancienne caserne d'artillerie. Elle reçoit Bordeaux et émet jusqu'à Madagascar.

C'est en 1927, qu'apparaît dans la Colonie, la radio. Cette année-là, le premier « radio-concert » est diffusé à Saint Denis. On constate en 1936 l'existence de postes de « réception publique » répartis un peu partout dans l'île.

En 1938, naît *Radio Saint Denis.*, qui sous le régime de Vichy devient *Radio Nationale* et deviendra la *R.D.F (Radio Diffusion Française)* 10 ans plus tard. Lui succéderont la *R.T.F (Radio Télévision Française)* en 1949 et l'*O.R.T.F (Office de Radio Télévision Française)* en 1964. Les autres changements de statut interviendront en 1974, au moment du démembrement de l'*O.R.T.F* où la station locale devient *France Région 3 (FR3) Réunion* et en 1982, lors de la mise en place de *Radio France Outremer (R.F.O.)*.

1964 est l'année de l'apparition de la télévision dans l'île. Le 24 Décembre, la première émission, réalisée en présence d'Alain Peyrefitte, Ministre de l'Information, est captée par la centaine de foyers qui possèdent un récepteur. Cet avènement est, selon Jean Vincent-Dolor, le fruit de la volonté d'un seul homme (Idelson, 1999 : 90), Michel Debré, ancien Premier Ministre, devenu député de l'île en 1963, qui considérait que la télévision pouvait constituer un moyen d'ouverture de l'île sur le monde (Debré, 1974 : 51). Au programme, le journal de 19h30, la première édition date de Janvier 1965, sur la base d'images datant de plusieurs jours (les images sont acheminées par avion) et un film, soit deux heures quotidiennes de télévision. Les programmes vont peu à peu s'étoffer tout comme le nombre de récepteurs dans l'île.

Les liaisons-satellite et donc les possibilités de direct interviennent en 1974. Elles viennent compléter un processus de développement reposant sur la pose d'émetteurs permettant la couverture quasi-complète de l'île et même d'une partie de l'île Maurice - couverture confortée à la demande du gouvernement mauricien (Jean Vincent-Dolor dans Idelson, 1995 : 74) -. Avec le développement de la production, on voit apparaître les premières émissions locales et les premiers titres en créole. En 1976, la diffusion des films se fait en couleurs puis en 1978, la réalisation des émissions locales. (Serviable, Techer, 1991 : 73 à 75). Le 2^o Canal est créé le 28 Décembre 1983, qui reprend les programmes d'Antenne 2.

En 1981, s'ouvrent, dans le paysage audiovisuel réunionnais, les premières brèches. Sur l'initiative de Benjamin Virapin Modely, un radio-technicien de la Bretagne, et de Dominique Picardo, éducateur spécialisé passionné de radio, naît, après quelques semaines d'essais techniques, le 29 Juin 1981, *Radio Détente N°1*, la première radio libre de la Réunion. Face au monopole de RFO, elle entend jouer la carte de la proximité et donner la parole à ceux qui « ne passent jamais à la radio » : l'agriculteur du quartier, le membre du club du 3^{ème} âge, le capitaine de l'équipe locale, etc....

Programmes musicaux comportant une large part de musique locale, infos pratiques et de proximité, couverture de l'actualité locale, tel est l'orientation que se donne l'équipe de la station, composée de travailleurs sociaux, de lycéens et de jeunes adultes passionnés de radio. Cette station émet de 6 h à 8 h le matin et de 16 h 30 à 21 h, le soir.

Radio Freedom voit le jour, trois semaines plus tard, le 14 Juillet 1981, jour de la Saint Camille, prénom du promoteur de la station, Camille Sudre, médecin dionysien. Cette station met en place très rapidement des « radio-doléances », espace de parole dont les auditeurs ont le choix du sujet.

Le développement des radios libres va aller très vite dans l'île puisque le 04 juin 1985, ce sont pas de 44 fréquences qui sont « accordées à titre précaire et révocable⁴ » par la Haute Autorité, institution ayant précédé l'actuel C.S.A.

Après la conquête de l'espace radiophonique, les médias privés s'emparent du domaine de l'information. Des bulletins d'informations locaux sont proposés par plusieurs stations.

L'arrivée en direct sur *Radio Freedom d'Europe n°1*, avec ses bulletins d'information et ses grandes émissions nationales marque un nouveau pas dans la diversification du paysage audiovisuel, d'autant que dans le même temps d'autres stations relaient *R.M.C.* et *R.T.L.*

Après le monopole de la radio, c'est le monopole de la télévision qui est remis en cause avec la création de *Télé Freedom*, le 14 Juillet 1986. Reprenant la formule des « radio-doléances », *Télé Freedom* offre au téléspectateur un nouvel espace de parole lui permettant de passer de « l'autre côté » de la télévision et de s'exprimer en direct.

Émettant sans autorisation légale, ne pouvant apporter la preuve de l'acquittement des droits afférents aux programmes diffusés, *Télé Freedom* se trouve très vite en butte à des difficultés administratives et à des procès.

Le 24 Février 1991, les émetteurs de *Télé Freedom* sont saisis par la justice. S'ensuivent plusieurs jours d'émeutes et de pillages au cours desquels il y aura morts d'hommes La télévision « vert-pomme » ne reprendra jamais le cours de ses émissions.

Fin 91, le PAR⁵ s'enrichit de deux nouvelles chaînes de télévision partageant la même fréquence. *Antenne Réunion*, diffusant en clair, associée à *Canal Réunion*, opérateur local de *Canal +*, chaîne cryptée. Ces deux chaînes se transformeront en 1994 en chaînes de plein exercice, *Antenne Réunion* diffusant ses propres productions et des émissions achetées auprès de *TF1*. 1994 voit également la naissance de *NRJ Réunion*.

Deux autres projets télévisuels, à moindres moyens, vont être mis en œuvre à la même période. *TV 4*, dont le promoteur, Serge Lacour, cèdera la structure au groupe Chane-Ki-Chune à la fin des années 90, peu de temps avant l'arrêt des émissions et *TV Sud*, proche de la municipalité du Tampon, qui alterne périodes d'activité et périodes de non-activité.

Le 1^{er} Janvier 1996, le premier canal de *RFO Télé* se voit soudain doté de 28 fréquences audio supplémentaires. À l'initiative du Syndicat des Professionnels de l'Audiovisuel de la Réunion (SPAR) qui regroupe 46 radios locales privées, *TV 4* et *Antenne Réunion*, le *Front des Ondes Réunionnaises (FOR)*, composé d'*Antenne Réunion*, *TV 4* et de 26 radios, diffuse le son du *Canal 1* de *RFO Télé* afin de remettre en mémoire, « le temps du monopole ».

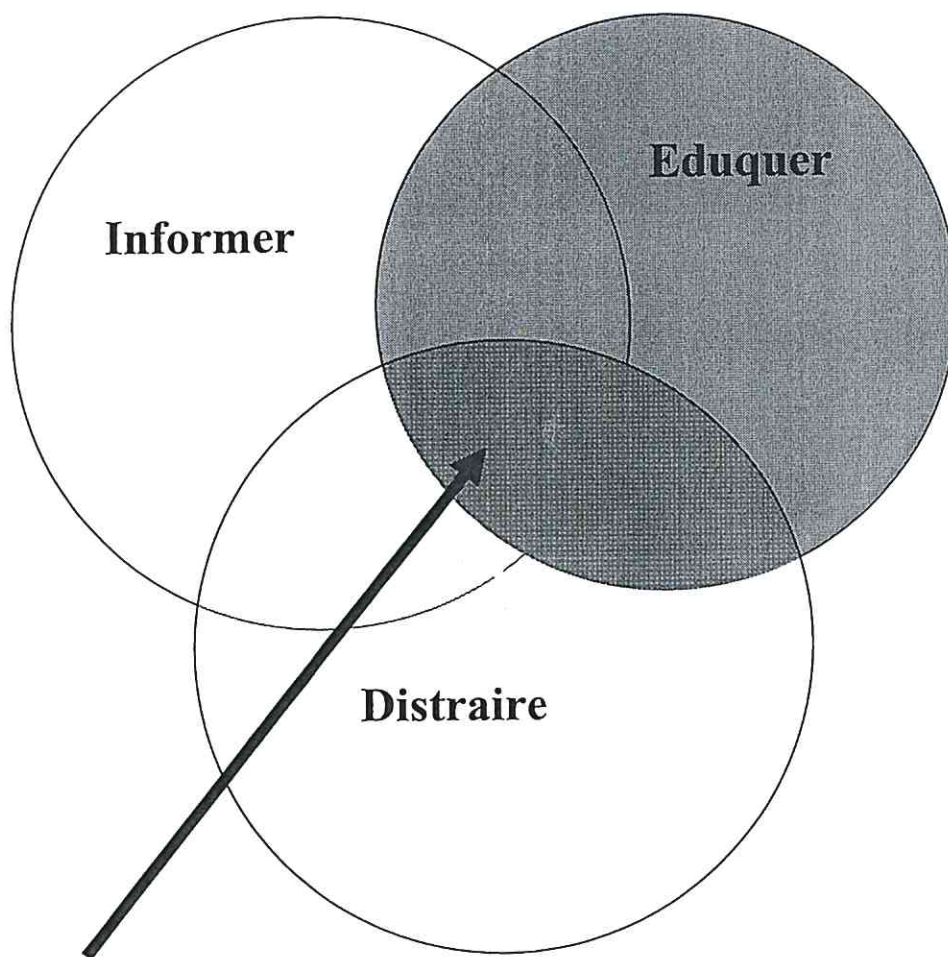
Cette démarche concrétise les revendications du syndicat qui refuse la « nuit bleue » (nuit de changement de fréquences pour se conformer au plan de répartition des fréquences déterminé par le C.S.A) prévue pour le 8 Janvier 1996.

⁴ Telle est la mention officielle portée au titre du document.

⁵ Paysage Audiovisuel Réunionnais

Dans la partie du rapport concernant le service public de l'audiovisuel, le CCEE s'intéresse spécifiquement au service public radiophonique, R.F.O. Radio, sur la base de trois items inscrits dans le cahier des charges du service public - dans la définition de ses missions - et qui sont les suivants :

- informer,
- éduquer,
- distraire.



*Service public
radiophonique idéal ?*

1^{ère} partie

Historique et état des lieux du PAR

Ce refus est dû à l'inquiétude des membres du SPAR par rapport à leur devenir financier. Le syndicat reproche au C.S.A d'avoir accordé des fréquences-radio, sans leur donner les moyens d'exister.

Derrière cette formule, se cache leur principale revendication, la suppression de la publicité sur les ondes de *RFO Radio* et du *Canal 2* de *RFO Télé*.

Antenne Réunion, quant à elle, dénonce également les accords préférentiels existants entre le service public et *TF1* pour la reprise de ses programmes nationaux.

Quelques jours plus tard sont mis en œuvre des radio-télé-doléances auxquelles participent l'ensemble des membres du syndicat, depuis les studios d'*Antenne Réunion*, relayés par le reste des adhérents.

Une délégation du *FOR*, menée par le sénateur Paul Vergès, rencontre à Paris, le Ministre des DOM-TOM, Jean Jacques de Peretti qui lui accorde les aménagements suivants en matière d'audiovisuel :

- Suppression de la publicité sur le *Canal 2* de *RFO Télé*
- Suppression de la publicité commerciale sur *RFO Radio*
- Renégociation du cahier des charges de *TF1* qui accordait l'accès gratuit de ses programmes à *RFO* ;
- Examen prioritaire des demandes d'autorisation de fréquences et de subventions émanant des radios locales privées.

La dernière modification importante du paysage audiovisuel réunionnais se produit en novembre 1998.

Jusqu'alors, la zone du sud-ouest de l'Océan Indien n'était pas couverte par satellite. Le lancement du satellite Eutelsat W2 par le vol 11 de la fusée Ariane 4, le 5 octobre 1998, y remédie.⁶

C'est le 19 novembre 1998 qu'a lieu le lancement du premier des bouquets-satellite desservant la Réunion, *Canal Satellite*, par Medias Overseas, filiale du groupe Vivendi.

Deux mois plus tard, en février 1999, un deuxième bouquet-satellite est proposé aux Réunionnais par *Parabole Réunion*, une société aux capitaux mauriciens.

La télévision par satellite représente deux innovations dans le paysage audiovisuel local. Elle pallie le décalage entre La Réunion et la métropole concernant l'offre de programmes. Elle constitue une mutation technique : image sans altération, son stéréo, fidélité du signal.

Symboliquement, cette innovation annonce une plus grande liberté des ondes. Pour la première fois, des images en direct sont captées sans dépendre de la diffusion hertzienne de TDF.

Les deux nouveaux opérateurs connaissent rapidement un succès commercial.

En 2001, Canal Satellite annonce 58 300 abonnés sur l'Océan Indien (Réunion: 44000; Mayotte: 5000 ; Maurice: 5 3000 ; Madagascar: 4000)⁷. Parabole Réunion quant à elle affiche 33

⁶ Idelson B., 2006, *Histoire des médias à la Réunion*, Université de La Réunion/LCF/CNRS/ Le Publieur, p. 153

000 abonnés, (Réunion: 23 000 ; Mayotte: 1000 ; Maurice: 7000 ; Madagascar: 2000) et emploie 125 salariés sur ses cinq sites (50 à La Réunion, et le reste à Maurice, Madagascar, Mayotte, Paris).

En 2001, Canal Satellite détient donc 64 % des abonnés de l'Océan Indien, contre 36 % pour Parabole Réunion, et 66 % des abonnés à La Réunion, contre 34 % pour Parabole⁸.

Le paysage audiovisuel réunionnais

Depuis 2004, le paysage audiovisuel réunionnais se compose ainsi :

Pour la télévision :

- la chaîne publique RFO diffuse sur deux canaux, Télé-Réunion et Tempo.
- Antenne Réunion : chaîne privée hertzienne généraliste diffusant sur toute l'île.
- Canal+ Réunion : chaîne cryptée et à péage diffusant sur une grande partie de l'île.
- Canal Satellite, bouquet de chaînes par satellite.
- Parabole Réunion, bouquet de chaînes par satellite.

En 2004, Télé Réunion conserve sa première place dans l'île devant Antenne Réunion et Tempo (RFO). La chaîne privée (Antenne Réunion) gagne près de deux points par rapport au sondage sorti en avril, soit 48,3 % d'audience cumulée⁹ entre septembre et décembre. Télé Réunion reste stable avec 52,2 % d'audience cumulée sur le dernier trimestre. Tempo connaît un léger fléchissement, passant de 14,6 % à 14 % sur le dernier trimestre de l'année.

En 2005, la part d'audience cumulée de la télévision privée passe à 46,9% (mi-juin) et 47,9% (mi-décembre). Antenne Réunion prend ainsi la place de leader devant Télé Réunion dont la part d'audience chute de 53,2 % (mi-juin) à 44,6 % (mi-décembre). Tempo connaît un léger fléchissement, passant de 14,3 % à 13,4 % sur le dernier trimestre de l'année.

En 2006, la part d'audience cumulée de la télévision privée progresse et se situe à 55,6 % (mi-juin) et 57,4 % (mi-décembre). Antenne Réunion maintient ainsi sa place de leader devant Télé Réunion dont la part d'audience chute de 54,8 % (mi-juin) à 51,2 % (mi-décembre). Tempo connaît une légère hausse, passant de 15 % à 16,1 % au dernier trimestre écoulé.

Pour 2007, Antenne Réunion maintient sa place de leader avec une part d'audience cumulée connaissant une légère diminution avec 54,3 % (mi-juin) et 57 % (mi-décembre). devant Télé Réunion dont la part d'audience chute passant de 52,7 % (mi-juin) à 51,9 % (mi-décembre) avec cependant un léger mieux (0,7%) par rapport à décembre de l'année précédente. Tempo connaît une légère baisse, passant de 15,9 % à 14,6% au dernier trimestre de l'année.

Pour la radio :

- une radio du service public RFO qui diffuse trois chaînes (Radio-Réunion, France-Inter et France-Culture).

7 id. p. 155

8 ibid. p.156

9 **Audience cumulée (AC) télé**

Nombre ou pourcentage de personnes différentes ayant regardé une chaîne de télévision au cours d'une période donnée quelle que soit la durée de leur écoute. La population des 15 ans et plus étant à la Réunion, pour 2007, de 572 000 individus, le point d'audience cumulée en télévision représente 5 720 personnes.

- 46 radios privées (32 de catégorie A, 11 de catégorie B et 3 de catégorie C).

Avec 32 % d'audience¹⁰, Radio Freedom est leader en 2004 dans le paysage radiophonique réunionnais. Radio Réunion a légèrement augmenté passant de 22,8 % à 23,3 % fin 2004. Exo Fm reste stable avec 10,2 %.

En 2005, avec 33 % d'audience, Radio Freedom garde le leadership du P.A.R.. NRJ Réunion trouve matière à satisfaction avec 27,5% de part d'audience cumulée. Radio Réunion reste stable avec 19,5% sur le dernier trimestre, mais perd 3,8% par rapport à la même période l'année précédente. Radio Festival connaît une légère hausse puisque sa part d'audience passe de 7,2% à 8%.

Avec 35 % d'audience, en 2006, Radio Freedom conserve sa place de leader dans le paysage radiophonique réunionnais. NRJ Réunion prend une place de challenger avec 26,6 % de part d'audience cumulée. Radio Réunion reste stable avec 20,1 % sur le dernier trimestre, progressant de 0,6% par rapport à l'année précédente. Radio Festival connaît un léger fléchissement puisque sa part d'audience passe de 8,6 % (mi-juin) à 7,5 % (mi-décembre).

En 2007, Radio Freedom reste leader dans le paysage radiophonique réunionnais, même si une chute brutale de 3,9% survient entre la première vague de sondage : 39,1% (mi-mai) contre 35,2% (mi décembre). Radio Réunion passe de 22,8 % à 20,4 % sur le dernier trimestre. NRJ Réunion et Radio Festival s'étant retirés du panel de Médiamétrie, leurs chiffres d'audience ne figurent plus dans les rendus-public, même si les médias ayant souscrit à l'étude continuent à avoir leur taux d'audience, comme élément de comparaison.

Le Web¹¹

En ce qui concerne le Web, le JIR se positionne dès juin 1996 comme un média diffusé sur Internet, le premier des DOM-TOM et le huitième des journaux en France à paraître sur la Toile dans une formule baptisée « kaloo » qui préfigure l'évolution technique du site. Plus tard, en 1999, le site évoluera vers son aspect actuel: *Clicanoo.com*.

Le site reprend l'actualité du jour, c'est-à-dire les articles publiés dans la version papier. Occasionnellement la structure couvre en temps réel tel ou tel événement. Le service en ligne propose également différentes informations pratiques, loisirs, annonces gratuites, annuaires ou archives (depuis 2001, avec un million d'articles archivés au début de l'année 2005). Le site modifie régulièrement son aspect graphique et annonce, en 2005, quelque 16000 lecteurs quotidiens et 4,5 millions de pages lues par mois

Le premier *webzine* réunionnais, c'est-à-dire un journal paraissant uniquement en ligne, sans version papier, apparaît en 1999 : *International tourism news* est lancé par deux anciens journalistes de la PQR (Presse quotidienne régionale) réunionnaise, Fabrice Vincensini et Annie Lebot, et un informaticien infographiste.

ITN se présente comme un magazine spécialisé dans le tourisme. Il constitue un produit de la SARL Les Artnautes qui diversifie ses services vers d'autres secteurs (conseil, formation). *ITN* tente d'apporter une dimension régionale dans le traitement de l'information. Il fait appel à des

¹⁰ Audience cumulée (AC) radio

Nombre ou pourcentage de personnes différentes ayant écouté une station de radio au cours d'une période donnée quelle que soit la durée de leur écoute. La population des 13 ans et plus étant à la Réunion, en 2007, de 603 000 individus, le point d'audience cumulée représente 6 030 personnes.

¹¹ Source principale : Idelson B., 2006, *Histoire des médias à la Réunion*, Université de La Réunion/LCF/CNRS/ Le Publieur, p. 173 et suivantes.

correspondants de presse de la zone à Madagascar, Mayotte, Maurice et Seychelles. Après quelques mois de diffusion sur le net, ses promoteurs se heurtent au problème de la viabilité économique de leur site, les annonceurs espérés ne se manifestant pas. Ils misent alors sur une orientation moins journalistique, proposant de l'information plus commerciale. Mais après une période de sommeil, *ITN* disparaît de la toile au cours du deuxième trimestre 2001.

Le site *Outremer.com* sera confronté à la même difficulté de rentabilité. Il est pourtant lancé par une grosse entreprise spécialisée dans le domaine des médias : Média Overseas (ex Havas Dom) du groupe Vivendi SA. La société, qui assure généralement des services de régie publicitaire, devient également editrice avec cette expérience. Une première version du site est d'abord créée aux Antilles en 1999, puis plusieurs autres Dom et Tom sont progressivement couverts.

Outremer.com est un portail d'informations générales, touristiques, pratiques ou de loisirs, et comprend un « *Jdo* », *Journal de l'outre-mer*, présenté comme le « premier e-quotidien de l'outre-mer ». À partir de la page d'accueil, on peut accéder à des informations locales fournies par un réseau de journalistes correspondants bases aux Antilles (Martinique, Guadeloupe), en Guyane, à La Réunion, en Polynésie, en Nouvelle Calédonie et à Paris.

Le projet mise sur le caractère « extraterritorial » du site et se présente comme particulièrement innovant. La partie réunionnaise est confiée à la responsable de la régie publicitaire de l'antenne réunionnaise du groupe Hersant, Isabelle Jallot, qui embauche une "cyber-journaliste". Cette dernière au profil de communicante doit remplir une double fonction : collecter des informations pratiques et de loisirs, et jouer le rôle d'ambassadrice de la partie réunionnaise du site.

À l'origine, le portail correspond davantage à un annuaire de liens qu'à un site de contenu informationnel. Les concepteurs du projet vont ensuite choisir une orientation plus informationnelle, au sens « presse » du terme, avec un contenu composé d'actualités locales.

Le projet de l'entreprise (*Outremer.com* constitue déjà un réseau de fournisseurs d'accès dans chacune des régions d'outre-mer) est de générer du flux et d'attirer ainsi plus de clients. Il est intéressant de noter que pour La Réunion, le portail va finalement sous-traiter avec l'agence *IPR* et quelques journalistes *freelance*. Ce qui signifie que l'entreprise, dont la production rédactionnelle n'est pas le métier d'origine, mise sur une expertise journalistique sollicitée en externe. En 2001, deux cent mille connexions sont annoncées sur l'ensemble du portail.

Mais, à la même période, le groupe Média Overseas décide malgré tout d'abandonner cette activité éditoriale d'informations d'actualité locale, pour ne garder qu'un site classique de renseignements pratiques et touristiques.

Dans la même période de diffusion que le *Jdo*, Média Overseas est concurrencé à La Réunion par le prestataire d'abonnements à Internet, Guetali. Ce dernier propose également des rubriques d'information en ligne, embauchant pour l'occasion des "cyber-journalistes", avant d'être absorbé en 2000 par la SFR (une entreprise réunionnaise de téléphonie mobile, filiale du groupe Cegetel).

Wanadoo Espace Réunion constitue le troisième portail local d'information qui comme les deux autres (Média Overseas et Guetali) ne fait pas partie de la PQR¹² réunionnaise. Mais Wanadoo est le seul à continuer à fournir de l'information en ligne, dans une logique d'attractivité pour sa clientèle d'abonnés à internet. Wanadoo a également développé des sites

12

d'information à Madagascar et à Maurice, en même temps qu'il s'associait aux opérateurs de télécommunication de ces deux pays.

Depuis sa création en janvier 2000, l'agence *Imaz Press Réunion*, une petite entreprise de presse, arrive à s'imposer sur un marché qui a, jusqu'alors, généré bien des déconvenues. Ses deux fondateurs, Richard Bouhet, un photographe de presse, et Mahdia Benhamia, une journaliste (qui a travaillé à *Témoignages* et au *Réunionnais*) sont issus de la PQR.

L'idée d'origine est simplement de réunir sur un site porte folios, des photos de presse engrangées depuis plusieurs années. En un an, l'initiative se transforme en une agence de presse en ligne avec, comme résultat annoncé, des pics de 1 300 connexions par jour, surtout pendant les événements tels que les éruptions du volcan, les cyclones, les compétitions de surf, ou la course du Grand Raid. Soixante-dix pour cent de ces connexions proviennent alors de l'extérieur du département

Toutefois, le site ne créant pas de valeur propre, il est utilisé comme une « vitrine » de l'entreprise qui fonctionne aussi comme un agence de presse traditionnelle. Des articles et des photos de presse sont fournis à des médias (locaux, nationaux ou internationaux: *Témoignages*, *Leader*, *l'Express*, Hatier, Atlas ou encore l'AFP). Des partenariats sont conclus dès les premiers mois avec d'autres sites : Wanadoo, Outremer, com (*jdo*), *Clicunoo.com*, ou Guetali.

L'agence Matera océan Indien possède un statut associatif et propose, par abonnement, des informations dans l'ensemble de la zone. Créée à la suite de l'Université de la communication de l'océan Indien de 1997, à Saint-Paul, (par José Macarty, ex-KOI, Michel Teysse de Protel, et Roger Ramchetty du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement), elle correspond à ses débuts à un véritable besoin.

Trois correspondants de presse l'animent (un à La Réunion, un à Madagascar, et un à Maurice). Mais l'essor des versions en ligne des journaux de l'océan Indien et des sites portails d'information (comme Wanadoo) conduisent ses animateurs à réorienter leur activité vers des actions d'information et de développement dans la zone (réalisation de journaux associatifs par exemple).

Réunion Multimédia, magazine d'information gratuit, est lancé en deux versions (électronique et papier) en juin 2000. Son contenu concerne l'actualité des TIC (Technologies de l'information et de la communication) à La Réunion. Une équipe de quatre journalistes rédige dossiers et articles spécialisés dans cette thématique.

Les producteurs de ce mensuel annoncent des chiffres de diffusion plutôt éloquentes: 7500 exemplaires diffusés dans cent points de vente répartis dans toute l'île (magasins spécialisés, entreprises partenaires, médiathèques, cyber cafés, cyber bases, etc.), et 5000 visiteurs sur leur site: www.reunion-multimedia.com.

Plus récent dans la presse en ligne, *Témoignages*, en proposant une version quotidienne en ligne de son édition papier, entend diffuser davantage le travail de sa rédaction, à La Réunion comme à l'extérieur. *Témoignages.re*, est lancé en 2003 à l'occasion de la fête de l'Internet. Animé par Manuel Marchal, un journaliste responsable de la rédaction, le site propose l'édition du jour et une rubrique « Archives » qui permet avec un moteur de recherche (en partenariat avec Google) de consulter les archives.

Le Quotidien de La Réunion vient de mettre en œuvre un site rédactionnel (www.lequotidien.re) qui, à l'instar de ses deux confrères propose de découvrir la une et le

journal du jour et le retour sur un certain nombre d'articles et de suppléments. Il est le seul à demander une authentification avant toute consultation.

2^{ÈME} partie

Le service public radiophonique

*Réseau France outre-mer (RFO)*¹³

Les émissions pour l'outre-mer ont débuté le 1er mai 1931 à l'occasion de l'Exposition coloniale. A la Libération, la Radiodiffusion Française a pris en charge la création de stations de télévision dans les départements d'outre-mer. En septembre 1954, le service de la radiodiffusion de la France outre-mer est créé et est transformé dès janvier 1955 en société de radiodiffusion de la France outremer, puis en avril 1964 en Office de coopération radiophonique.

À la création de FR3 en 1975, les programmes de télévision pour les départements et territoires d'outre-mer ont été logés au sein de cette société sous l'appellation de FR3 DOM-TOM.

En 1983, ils ont été placés sous le contrôle éditorial d'une société nationale de programme prévue par la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle. Le décret n° 82-794 du 17 septembre 1982 portant création de cette société nationale de programme de radiodiffusion sonore et de télévision pour l'outre-mer a mis en place la « Société de radiodiffusion et de télévision pour l'outre-mer », communément appelée RFO. Ses statuts ont été approuvés par le décret n° 82-1241 du 31 décembre 1982. Son cahier des charges a été arrêté par un décret du 3 mai 1984.

L'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication a restructuré le secteur public de l'audiovisuel en maintenant toutefois l'existence d'une « société nationale de programme chargée de la conception et de la programmation d'émissions de télévision et de radiodiffusion sonore destinées à être diffusées dans les départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer ». Le décret n° 93-535 du 27 mars 1993 a approuvé le nouveau cahier des missions et des charges de la Société nationale de radiodiffusion et de télévision française pour l'outre-mer.

Le 15 septembre 1998, la société de radiodiffusion et de télévision pour l'outre-mer est devenue « Réseau France outre-mer » (RFO). Son service de télévision hertzien RFO 1 est devenu le 1er janvier 1999 les services Télé-Pays et son service RFO 2 le service Tempo.

Les articles 88 et 137 de la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle, qui résultent de l'adoption par l'Assemblée nationale d'amendements du Gouvernement, ont intégré dans la société France Télévisions la société nationale de programme RFO par fusion-absorption de la société RFO Participations et le transfert de ses actions et créances.

RFO a conservé l'édition des services de radio pour l'outre-mer.

RFO a donc rejoint France 2, France 3 et France 5 au sein de France Télévisions. Le transfert a pris effet au 1er juillet 2004, même si un effet rétroactif a été donné à compter du 1er janvier 2004 à la fusion de France Télévisions et RFO Participations.

RFO a conservé son statut de société anonyme. Son conseil d'administration est présidé par le président de France Télévisions, Patrick de Carolis ; ses services sont dirigés par un directeur général (M. Yves Garnier nommé en décembre 2007, en remplacement de M. François Guilbeau nommé Directeur Général du groupe France Télévisions). Le décret n° 2004-1090 du

¹³ Source : Rapport "Les missions du service public de l'audiovisuel et l'offre de programmes" établi pour l'Assemblée Nationale en 1986 par Dominique RICHARD, député.

13 octobre 2004 a approuvé les nouveaux statuts de RFO. Un décret n° 2004-743 du 21 juillet 2004 a adapté le cahier des missions et des charges du 27 mars 1993 à ce nouveau cadre législatif.

o Le contenu des services édités par RFO

RFO diffuse ses programmes à partir de neuf stations régionales situées en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à la Réunion, à Mayotte, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna et à partir de la tête de réseau parisienne basée à Malakoff.

RFO édite les services suivants :

➤ Deux services de télévision diffusés en réseau par voie hertzienne depuis les dix stations de RFO : les chaînes Télé-Pays et Tempo. RFO Paris adresse à chacune des neuf stations régionales des grilles de programme types. Les stations peuvent les adapter à leurs besoins propres et leurs particularismes régionaux.

- o Télé-Pays, qui occupait le canal 1, a une vocation généraliste et reprend des émissions des services de télévision métropolitains, y compris celles de TF1. La direction parisienne de RFO propose aux neuf stations en ensemble d'émissions qu'elles agencent comme elles le souhaitent dans leur grille de diffusion en fonction des situations locales.

Des émissions produites en outre-mer sont insérées dans les programmes de Télé-Pays. Il peut s'agir de productions locales des stations (hormis à La Réunion, il n'existe presque pas de tissu de production audiovisuelle indépendant).

Cette production locale concerne essentiellement l'information et les émissions de service. Elles sont le pilier de la mission de proximité de RFO. Les productions peuvent être faites à l'échelon d'un bassin de diffusion (Antilles-Guyane, Pacifique, Océan Indien). En ce cas, l'émission est réalisée par l'une des stations du bassin, dans ses locaux ou sur son sol, avec la participation des autres stations du bassin, et est destinée à être diffusée par toutes les stations du bassin¹⁴. La production peut enfin être dite « de réseau » ; elle est en ce cas pilotée par la direction de Malakoff ou par une des neuf stations outre-mer et est destinée à être diffusée par l'ensemble des stations¹⁵ sous le même format et le même habillage.

- o Tempo, qui occupait le canal 2 et n'est reçu ni à Mayotte ni à Wallis, diffuse des émissions provenant du service public (les émissions de TF1, qui occupaient moins de 1 % du temps de diffusion, ont été supprimées des grilles en 2003) ;

➤ La chaîne France Ô, diffusée 24 heures sur 24 par voie satellitaire sur la métropole depuis le 25 février 2005. Ce service a pris la succession du service RFO Sat qui avait été créé en avril 1998 et n'était diffusé le soir qu'à partir de 21 heures pendant quatre heures ;

➤ Un réseau radiophonique diffusant un service de radio :

Avec ses 9 stations dans les Dom et Tom, son service technique et sa rédaction parisienne, R.F.O. radio a fait sa révolution numérique. Les Radios Pays, récemment rebaptisées du nom de chaque pays, se veulent encore plus proches de leurs auditeurs.

¹⁴ Par exemple, *Matin Péyi* est réalisé en Guyane par Télé Guyane avec des inserts fournis par Télé Martinique et Télé Guadeloupe. Une autre émission de plateau est réalisée en Guadeloupe avec des intervenants venant de Guyane et Martinique. De même une émission pour la jeunesse est réalisée par Télé Martinique pour l'ensemble du bassin Antilles-Guyane.

¹⁵ Chacune des neuf stations de RFO produit depuis 2005 une émission du programme musical « de réseau », " 9 semaines et 1 jour ". De même un magazine hebdomadaire d'images d'actualité va être produit en réseau alternativement par une station de chaque bassin.

Une centaine d'animateurs, autant de journalistes, de techniciens, 18 studios, 20 régies, 8 cars composent l'ensemble des moyens utilisés par R.F.O. pour animer plus de 20 heures par jour ces radios dans les 9 stations d'Outre-mer.

Au total, RFO édite dans le monde 17 services de télévision hertziens et 10 services de radio hertziens. Ils sont regardés ou écoutés par plus de deux millions de téléspectateurs et auditeurs. En outre, RFO diffuse quatre chaînes de télévision satellitaires et dix canaux de radio numériques.

En plus de l'apport des chaînes publiques métropolitaines prévu par la loi du 30 septembre 1986, RFO produit en propre 6 000 heures de production et de programmes par an.

Radio Réunion

C'est le 24 septembre 1927 qu'a lieu la première réception officielle d'une émission de radio à la Réunion. Sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Saint Denis, un récepteur diffuse un radio-concert. Au programme des airs d'opéra, des pièces musicales et même une création locale « Mon Doudou » interprétée par Georges Fourcade. À l'autre bout des ondes, deux hommes, radioélectriciens passionnés par la transmission hertziennne, le prince Vinh-San et René Demarne.

La radiodiffusion est installée en 1929. Fondée en 1932, par le prince Vinh-San, l'ARDA-TSF (Association réunionnaise des auditeurs de TSF), première association d'auditeurs d'outre-mer, contribue aux premiers essais de diffusion de programme en 1933. La radiophonie se développe à partir de 1934. Les premiers programmes sont « les nouvelles », bulletin d'information de l'époque, puis très rapidement « le disque des auditeurs », programme de dédicaces à partir du courrier des auditeurs.

Radio Saint Denis est créé en 1938 et s'installe dans les locaux d'une caserne d'artillerie désaffectée au Barachois - où se trouvent encore les locaux de l'actuelle RFO) - qu'elle partage avec la TSF, la Télégraphie Sans Fil. Radio Saint Denis est alors une annexe des PTT. Dès le mois de Mars 1938, la station commence à faire des directs et les dirigeants de la station déclarent vouloir en faire « la voix de la Réunion dans l'Océan Indien ».

Malgré cette déclaration, les programmes vont cependant très vite se tourner vers l'actualité et la musique du reste du monde plutôt que vers l'actualité réunionnaise, une attitude qui sera renforcée par le contexte mondial de l'approche de la Seconde Guerre Mondiale. La première émission en créole voit cependant le jour en juin 1938.

C'est le régime de Vichy qui fait de Radio Saint Denis, une structure indépendante baptisée Radio Nationale. En 1947, l'avènement de la départementalisation trouve un prolongement sur le plan radiophonique. Le matériel et les locaux de la station du Barachois sont cédés à la R.D.F (Radio Diffusion Française) qui va renforcer la puissance et le nombre d'émetteurs dans l'île (Vaxelaire et alii, 1980 :49-51 / Robert et alii, 1991 : 73-74 / JIR du 29/01/99, Quand on captait Londres mieux que Paris).

Le relief de l'île demeure un obstacle et seul le Nord de l'île est couvert correctement. Il faudra attendre le début des années 60 pour que le Sud accède à son tour à la radio. Outre l'amélioration des aspects techniques, les sources d'informations évoluent. Malgré les fréquentes interventions de Jean Vincent-Dolor, responsable de l'information auprès des responsables parisiens, c'est le canal « Afridascar » de l'A.F.P (Agence France Presse) qui approvisionnera la Réunion en informations internationales de 1955 à 1963, année où l'intervention de l'entourage de Michel Debré permettra l'accès pour la station de radio à l'A.F.P national (Jean Vincent-Dolor dans Idelson, 1999 : 56).

Entre 1950 et 1963, le nombre de postes récepteurs sur l'île est multiplié par 13. On en compte 25 400 au début des années 1960.

Devenue l'O.R.T.F en 1964, la radio poursuit sa politique de développement. Au moment du démembrement de l'O.R.T.F en 1974, la station devient F.R 3 Réunion avant de changer une nouvelle fois de nom et de statut en 1982, année de la création de la Radiotélévision de France Outremer (R.F.O)

1978 voit se produire de nouvelles avancées techniques. Une liaison technique en modulation de fréquence relie Saint-Denis à Saint-Pierre. Elle préfigure le passage en FM, mode de modulation qui garantit une très nette amélioration de la qualité du son et permet la diffusion en stéréo, de tout le réseau de diffusion de RFO, une évolution qui se produira au début des années 80, en partie du fait de l'avènement des radios libres.

À compter de 1986, sous la houlette de Bernard Foulquier, ancien membre fondateur de RFI et directeur des programmes de la radio, s'opère un changement dans la grille des programmes. Rajeunie, bénéficiant de l'arrivée d'animateurs transfuges des radios locales privées, la grille des programmes de RFO Radio repositionne la station dans le paysage radiophonique pluriel local (44 fréquences accordées par la Haute Autorité le 04 juin 1985).

Dans les années 1990, sur l'initiative de Bruno Minas, rédacteur en chef, la tranche des Matinales (5 h 00-8 h 00) est complètement refondue avec des rendez-vous info toutes les demi-heures et de nombreuses chroniques incluant notamment l'actualité de la zone Océan indien.

En 1994, création d'une cellule radio indépendante dont la direction d'antenne est confiée à Gora Patel et qui vise à «...changer de couleur et, d'une mauvaise copie de radio locale privée, de passer à une radio de contenu. (Gora Patel, JIR du 19/04/94) » en renforçant l'info du matin, en créant un nouveau rendez-vous d'information interactif avec le public avec « *Au téléphone, ce soir* » et en mettant en place de nouvelles émissions de contenu. « *Deuxième service* », émission de promotion de l'emploi, l'humour de Thierry Jardinot ou « *Témoin du temps* », émission sur la grande et les petites histoires de la Réunion "lontan", autant de nouveaux rendez-vous de la grille de RFO Réunion. Au mois d'août 1994, et pendant un mois, la radio va à la rencontre de la "Réunion profonde" avec *Radio Pays*, une émission de deux heures chaque jour en direct des écarts de la Réunion, à la rencontre de l'habitant, l'artiste, la figure locale du lieu.

En août 1996, la radio tourne définitivement la page de la diffusion sur l'AM (qui depuis 1982 se faisait en parallèle de la FM), qui accueille France Inter. France Inter est également diffusée en FM sur l'ensemble de l'île depuis la "nuit bleue" (3 au 4 juin 1996) et France Culture sur la région Nord depuis le début de l'année 2001.

En 1999, RFO Réunion devient (à l'instar de toutes les stations RFO) une radio "pays" : Radio Réunion.

Le rôle et les missions du service public de l'audiovisuel

Depuis le 29 juillet 1982, la communication audiovisuelle est libre, mais régulée par la législation, et par une autorité administrative indépendante qui garantit l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle, le respect des règles générales définies par le législateur, l'indépendance du service public audiovisuel, et le respect de ses missions.

Cette mission de régulation est remplie depuis 1989 par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Le texte législatif en vigueur aujourd'hui est la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, à laquelle les dernières modifications ont été apportées par la loi n° 2007-309 du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur.

La loi reconnaît le caractère d'intérêt général des médias audiovisuels dans leur ensemble, mais assigne au secteur public des missions de service public. Alors que les radios et télévisions privées sont liées au CSA par des conventions contractuelles dans lesquelles l'instance de régulation représente l'Etat, les médias de service public sont soumis à des décrets réglementaires plus précis et détaillés que la loi : les cahiers des missions et des charges.

Le secteur public radiophonique est composé de 3 sociétés, dont l'État détient la totalité du capital: Radio France, Radio France Internationale, et France Télévisions (à laquelle est rattachée Réseau France Outre-Mer).

Après un rappel des missions assignées au secteur audiovisuel public dans son ensemble par la loi de 1986 modifiée, nous nous intéresserons aux radios de service public. Et plus particulièrement à RFO, France Inter (Radio France) et RFI, médias qui par le biais des canaux hertziens dévolus à RFO1 et RFO2 sont entendus à la Réunion, à leur rôle et missions particulières en fonction des publics auxquels elles s'adressent, d'après le cadre législatif et réglementaire.

Les missions assignées à l'ensemble du service public audiovisuel par le législateur et le gouvernement :

Missions assignées au service public audiovisuel par la loi :

D'après la loi de 1986 modifiée, les sociétés Radio France, Radio France Internationale et France Télévisions poursuivent, dans l'intérêt général, des missions de service public. Celles-ci sont définies de façon générale par l'article 43-11 :

"Elles offrent au public, pris dans toutes ses composantes, un ensemble de programmes et de services qui se caractérisent par leur diversité et leur pluralisme, leur exigence de qualité et d'innovation, le respect des droits de la personne et des principes démocratiques constitutionnellement définis.

Elles présentent une offre diversifiée de programmes en modes analogique et numérique dans les domaines de l'information, de la culture, de la connaissance, du divertissement et du sport. Elles favorisent le débat démocratique, les échanges entre les différentes parties de la population ainsi que l'insertion sociale et la citoyenneté. Elles assurent la promotion de la langue française et mettent en valeur le patrimoine culturel et linguistique dans sa diversité régionale et locale.

Elles concourent au développement et à la diffusion de la création intellectuelle et artistique et des connaissances civiques, économiques, sociales, scientifiques et techniques ainsi qu'à l'éducation à l'audiovisuel et aux médias.

Elles favorisent, par des dispositifs adaptés, l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux programmes qu'elles diffusent.

Elles assurent l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information ainsi que l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans le respect du principe d'égalité de traitement et des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Les organismes du secteur public de la communication audiovisuelle, pour l'exercice de leurs missions, contribuent à l'action audiovisuelle extérieure, au rayonnement de la francophonie et à la diffusion de la culture et de la langue françaises dans le monde. Ils s'attachent à développer les nouveaux services susceptibles d'enrichir ou de compléter leur offre de programmes ainsi que les nouvelles techniques de production et de diffusion des programmes et services de communication audiovisuelle.

Chaque année, un rapport est déposé au Parlement afin de faire l'état de l'application des dispositions du présent article."

En effet, le CSA établit chaque année un rapport public, adressé au président de la République, au Gouvernement et au Parlement, qui rend compte de son activité, de l'application de la loi, du respect de leurs obligations par les chaînes de télévision publiques (France 2, France 3, France 5 à laquelle s'ajoute France 4 depuis le 31 mars 2005), par RFO, Radio France et RFI.

Dans ce rapport, le Conseil supérieur de l'audiovisuel peut suggérer les modifications de nature législative et réglementaire que lui paraît appeler l'évolution technologique, économique, sociale et culturelle des activités du secteur de l'audiovisuel. Il peut également formuler des observations sur la répartition du produit de la redevance et de la publicité entre les organismes du secteur public.

Pour satisfaire à ces missions générales, formulées par le législateur, et qui concernent l'ensemble du service public audiovisuel français, France Télévisions, Radio France et RFI assurent des services et remplissent des obligations concrets, que des textes réglementaires répartissent, en y apportant des précisions, entre les sociétés nationales de programme en fonction de leur rôle particulier.

Ce sont les cahiers des missions et des charges, et nous allons nous intéresser à ceux de Radio France, de Radio France Internationale et de Réseau France Outre-mer.

Obligations assignées à Radio France, RFO et RFI par leurs cahiers des missions et des charges

Les 3 sociétés de programme ont obligation, d'après leur cahier des missions et des charges respectif, d'apporter à toutes les composantes du public information, enrichissement culturel et divertissement, en fonction de la mission culturelle, éducative et sociale qui leur est assignée par la loi. Toutes trois participent ainsi, sous des formes différentes, à l'action d'éducation, d'enseignement et de formation de l'Etat.

Elles ont pour mission également d'assurer l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, ainsi que l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information, notamment pour les émissions d'information politique.

De respecter la personne humaine et sa dignité, l'égalité entre les femmes et les hommes, et de protéger les enfants et adolescents. De contribuer à la promotion et à l'illustration de la langue française et de veiller à la qualité du langage employé dans leurs programmes.

Par ailleurs, il leur est interdit de programmer et de faire diffuser des émissions produites par ou pour des partis politiques, des organisations syndicales ou professionnelles, ou des familles de pensée politiques, philosophiques ou religieuses, qu'elles donnent lieu ou non à des paiements au profit de la société.

Elles sont toutes trois tenues, en outre, d'assurer à tout moment la réalisation et la programmation des déclarations et des communications du Gouvernement, sans limitation de durée

et à titre gratuit. D'assurer un service minimum en cas de grève. De mettre en oeuvre les mesures arrêtées par le Premier ministre ou les ministres compétents pour l'application des textes relatifs à la défense nationale et à la sécurité de la population.

Obligations communes à Radio France et à RFO

Les cahiers des charges de Radio France et de RFO leur confient plusieurs missions communes, à destination de la population française, adaptées selon leur zone de diffusion, en Métropole ou dans les territoires d'outre-mer.

Radio France contribue à l'expression des langues régionales en métropole, et RFO à celles parlées dans chaque département, territoire ou collectivité territoriale.

De la même façon, elles diffusent des émissions à caractère religieux sur les principaux cultes pratiqués en Métropole (Radio France) et en Outre-mer (RFO).

Elles ont en commun des obligations relatives au fonctionnement et à l'exercice de la démocratie, que RFI peut, facultativement, assurer à l'intention des Français de l'étranger : la diffusion de campagnes officielles pour les consultations électorales, la diffusion régulière des principaux débats du Parlement, la diffusion d'émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques représentées au Parlement et des organisations syndicales représentatives. Elles sont tenues également de diffuser les messages des grandes causes nationales agréés par le gouvernement, les messages de la sécurité routière, et fournissent des informations et services pratiques comme les bulletins météorologiques, et des informations destinées à la défense du consommateur.

Le rôle et les missions particulières des trois sociétés nationales de programme d'après le cadre législatif et réglementaire

Radio France :

La société nationale de programme Radio France est chargée par la loi de concevoir et de programmer des émissions de radio à caractère national et local, destinées à être diffusées sur tout ou partie du territoire métropolitain. Elle favorise l'expression régionale sur ses antennes décentralisées sur l'ensemble du territoire. Elle valorise le patrimoine et la création artistique, notamment grâce aux formations musicales dont elle assure la gestion et le développement .

Le rôle des 7 stations de Radio France et le genre de programmes qu'elles diffusent sont définis par le cahier des missions et des charges de Radio France en fonction des publics auxquels elles s'adressent.

En ce qui concerne France Inter, le législateur a ainsi défini la mission qui lui est confiée :

Un programme généraliste d'information, de distraction et de culture, diffusé vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Radio France doit diffuser le dimanche matin des émissions à caractère religieux, consacrées aux principaux cultes pratiqués en France. Ces émissions, réalisées sous la responsabilité des représentants désignés par les hiérarchies respectives de ces cultes, se présentent sous la forme de cérémonies cultuelles ou de commentaires religieux.

Dans chacun de ces programmes nationaux, elle doit diffuser chaque jour et de manière régulière des bulletins et journaux d'information, ainsi que des émissions documentaires sur les

problèmes politiques, sociaux, culturels, scientifiques et techniques du monde contemporain, ainsi que des magazines ou des séries d'émission portant sur les différents aspects de la vie culturelle nationale.

De plus, France Inter doit diffuser chaque jour et de manière régulière des revues de presse.

Réseau France Outre-mer (RFO):

RFO est chargée par la loi de concevoir et de programmer des émissions de télévision et de radio destinées à être diffusées dans les collectivités françaises d'outre-mer. Elle a pour mission d'assurer la promotion de la langue française et des langues et cultures régionales.

La loi prévoit également que les émissions des autres sociétés nationales de programme sont mises à la disposition de RFO à titre gratuit. De même les programmes produits par RFO sont mis gratuitement à la disposition des sociétés France Télévisions et Radio France pour qu'elles assurent la promotion et le rayonnement des cultures de la France d'outre-mer en métropole.

Plus précisément, le cahier des missions et des charges de France Télévisions confie à RFO la mission de concevoir et de diffuser des émissions de télévision et de radiodiffusion sonore en métropole, notamment sur les chaînes nationales de programme, afin de concourir à la connaissance de la réalité économique, sociale et culturelle de l'outre-mer et à l'expression des spécificités régionales.

Le service Radio de R.F.O. Paris fonctionne comme une agence de sons à la disposition des stations d'Outre-mer et assure la continuité territoriale en fournissant à la demande, des éléments sonores repris sur les chaînes nationales, fabriqués par la rédaction ou, le service des programmes de Paris. Il permet d'autre part, de promouvoir l'Outre-mer sur les ondes nationales ou sur internet.

RFO Radio dispose de deux canaux, RFO 1 et RFO 2. Sur le premier, attribué au programme Radio Pays, les 9 stations diffusent chacune des émissions d'information et des programmes de sources essentiellement locales, en français et en langue régionale.

En effet, le cahier des charges de RFO lui recommande de réserver dans les émissions produites ou coproduites par ses stations, une place prioritaire à des émissions "de proximité" qui assurent le développement de toutes les formes d'expression locale. Et de s'attacher à susciter des créations originales qui concourent à l'expression des identités culturelles locales.

Quant à RFO 2, il est affecté à la retransmission du programme de France Inter sur les stations d'outre-mer, à l'exception de Wallis-et-Futuna et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Tout comme Radio France, RFO doit diffuser quotidiennement des journaux d'information, mais, précise le cahier des charges, concernant l'actualité locale, régionale, nationale et internationale.

En plus des émissions sur les problèmes contemporains et la vie culturelle nationale, RFO doit programmer des émissions traitant de la vie des départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer à travers leur culture, leur histoire, leurs traditions, leurs caractéristiques économiques et sociales.

RFO peut également, de manière facultative, diffuser, dans le cadre des programmes locaux, des émissions consacrées aux diverses familles de croyance et de pensée, et à l'expression des principaux cultes pratiqués localement.

À côté de ces missions partagées avec Radio France, RFO assure des services spécifiques liés à la diversité des collectivités d'outre-mer et de leur localisation géographique, et aux difficultés sociales de certaines d'entre elles.

Ainsi, RFO est invitée par son cahier des charges à *"participer à toute campagne d'information et de prévention à caractère sanitaire et social décidée par les pouvoirs publics."*

Par ailleurs, le cahier des charges insiste particulièrement sur les recommandations concernant les missions de RFO envers la population jeune :

"Aux jours et heures auxquels ce public est disponible, la société programme et fait diffuser des émissions destinées aux enfants et aux adolescents, en tenant compte des sensibilités particulières de chacune de ces tranches d'âge."

Les émissions, tout en gardant un caractère distrayant, intègrent des préoccupations d'éveil et d'initiation au monde contemporain, aux événements d'actualité, dans le respect des diversités sociales et culturelles.

Les choix que la société opère dans les programmes des chaînes métropolitaines doivent être guidés par un souci de diversification des genres.

La société présente chaque année au Conseil d'administration un rapport spécifique sur la diffusion des programmes destinés à la jeunesse."

RFI

Radio France Internationale est chargée par la loi de contribuer à la diffusion de la culture française par la conception et la programmation d'émissions de radio en français ou en langue étrangère destinées aux auditoires étrangers, ainsi qu'aux Français résidant à l'étranger. Cette société assure une mission d'information relative à l'actualité française et internationale.

RFI est tenue par la loi d'assurer, tout comme Radio France et RFO, l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans le respect du principe d'égalité de traitement et des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel, ainsi que l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information, notamment pour les émissions d'information politique, dans le respect des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel .

Mais le cahier des missions et des charges de RFI lui attribue en plus la mission d'exposer et de faire comprendre le point de vue de la France face aux événements du monde contemporain.

Si la mise en valeur du patrimoine culturel français dans sa diversité est confiée aux trois sociétés, c'est à RFI que revient la mission de favoriser la diffusion à l'étranger de la culture française et de marquer son caractère francophone. Ses programmes doivent notamment, stipule le cahier des charges, refléter la vie politique, économique, scientifique et culturelle de la France.

RFI doit également répondre aux besoins des Français de l'étranger en matière d'information, de distraction et de culture. Elle participe d'autre part au dialogue entre les cultures et en particulier les cultures d'expression française.

RFI est chargée en outre de programmer des séries d'émissions d'enseignement et de perfectionnement du Français, destinées aux différents auditoires étrangers auxquels elle s'adresse, et des émissions en langues étrangères destinées aux communautés étrangères résidant en France.

RFI poursuit, par ailleurs, des actions culturelles de coopération qui font l'objet de conventions avec les ministres chargés de la communication, des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie en ce qui concerne :

- La production et la programmation des émissions de radiodiffusion vers l'étranger ;

- La fourniture, aux organismes étrangers de radio, de programmes enregistrés produits spécialement ou repris des programmes de la société Radio France ;
- L'envoi d'éléments d'information sonores ou écrits, tant aux entreprises de presse qu'aux organismes de radio étrangers, soit en direct sur ondes courtes, soit par tout autre moyen. La prise en charge par l'État et la société des dépenses correspondantes, y compris du coût de la diffusion, est déterminée selon une clé de répartition fixée par convention .

Enfin, alors que seules sont autorisées sur Radio France et RFO la publicité collective et d'intérêt général, RFI est autorisée, par son cahier des missions et des charges, à programmer et à faire diffuser des messages de publicité de marques destinés à promouvoir les entreprises, produits et services qui contribuent au développement de l'économie nationale. L'objet, le contenu et les modalités de programmation de ces messages sont soumis au contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Il ressort de cette analyse¹⁶ de la mission dévolue aux service public que, depuis la suppression en 1982 de la tutelle du ministère de l'Information sur l'audiovisuel public et la création d'une autorité indépendante chargée de garantir la liberté et les missions de service public de celui-ci, une chance est donnée aux radios et télévisions publiques.

Elles ont pour mission de représenter - face au secteur privé soumis à des contraintes financières, de concurrence et de rendement - une alternative répondant à des principes non lucratifs, gages de qualité, de diversité et d'universalité face au conformisme et à l'uniformité.

Hier soumis à une tutelle gouvernementale encombrante face à des radios périphériques politiquement libres, le service public audiovisuel français bénéficie aujourd'hui - de par la loi - d'une indépendance précieuse à l'égard des exigences financières auxquelles sont soumises les radios et télévisions commerciales.

Qu'en est-il dans la réalité ? Comment les radios de service public assument-elles leur mission ? Ont-elles réellement les moyens des ambitions qui leur ont été assignés ? C'est ce auquel nous allons nous intéresser maintenant au travers de l'exemple de Radio Réunion, radio pays du réseau France Outremer.

¹⁶ Analyse s'appuyant notamment sur les travaux de *Béatrice Donzelle*, □*Doctorante en histoire socioculturelle à l'Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, UFR des Sciences Sociales et des Humanités, Ecole doctorale Cultures, Organisations, Législations (COL), Centre d'Histoire, Culture des Sociétés Contemporaines (CHCSC) □ Vice-présidente Jeunes chercheurs et secrétaire générale adjointe du Groupe de Recherches et d'Etudes sur la Radio (GRER)*

3^{ÈME} partie

Confrontation perception du CCEE / audition RFO

Les programmes de Radio Réunion

Une journée sur Radio Réunion
(Grille de février à juillet 2007) – Mars 2007

5H/8H - REUNION MATIN - Claude MONTANET & Sylvie POULAIN

04.59	OUVERTURE D'ANTENNE
05.00	FLASH RADIO REUNION (3 mn)
05.03	DU N'IMPORTE QUOI ! Nouveau!
05.07	LA METEO COTIERE
05.08	LES AVIS DE DECES
05.14	LA GAZETTE DE RFO
05.15	A LA UNE
05.20	ALON BAZAR Les bazardiers en direct des marchés de La Réunion pour le cours des produits de saison.
05.25	LE BRUIT QUI COURT
05.27	FLASH CREOLE
05.29	LA METEO
05.30	FLASH FRANCE INFOS
05.40	TEF' A LI (PAD - Extrait) - T. JARDINOT Un invité mis dans des situations de contre emploi par Isabelle Hoareau, Thierry Jardinot et ses personnages. Désormais, le Tef ali s'écoute aussi le matin de 10H45 à 11H. Nouvel horaire !
05.41	LANCEMENT JOUR DE FETE
05.45	JOUR DE FETE
05.51	L'INFO DU JOUR - P. DORNIER
05.52	CHRONIQUE DOM TOM PARIS
05.54	LOTO + COURSES (RESULTATS)
05.59	LA METEO + CORRESPONDANT
06.00	LE JOURNAL DE RADIO REUNION (13 mn)
06.13	LANCEMENT JEU BON D'ESSENCE
06.14	LES AVIS DE DECES - MARYLINE
06.16	INFOS ROUTE + BON D'ESSENCE - Y. GRUYER
06.20	LE NI OUI NI NON nouveau!
06.25	CHRONIQUE SUD/SUD
06.27	FLASH CREOLE
06.29	LA METEO + CORRESPONDANT
06.30	FLASH France INFO
06.35	LANCEMENT JEU BON D'ESSENCE
06.36	VALEURS ET CAPITAL (Rediffusion à 08h38) - P. PEDEL Bourse, change + conseils pratiques de placement
06.37'30	INFOS ROUTE + BON D'ESSENCE - Y. GRUYER
06.39	LANCEMENT JEU BRUIT QUI COURT
06.44	JEU BRUIT QUI COURT
06.46	LES COURSES (insert Bébert)
06.47	LA DI LA PAS FE nouveau! Un journal imaginaire, un envoyé très spécial (Bernard Lestré) sur le terrain, humour et dérision à tous les étages !
06.49	LANCEMENT JEU BON D'ESSENCE
06.54	INFOS ROUTES + BON D'ESSENCE - Y. GRUYER
06.57	LA METEO des CORRESPONDANTS
07.00	JOURNAL RADIO REUNION (15 mn)
07.15	LA LANG LA POIN LO ZO Info conso avec le concours de l'ORGECO: les auditeurs peuvent poser leurs questions sur le répondeur de Radio réunion
07 15'30	INFOS ROUTE - Y.GRUYER
07 17	KOLJAK - Fabrice GRONDIN ***** L'édito de Fabrice Grondin
07.20	PUB
07 21	ALLÔ LE SUD nouveau ! Tampon Saint Pierre, et les autres ?
07.23	GRAND ANGLE - (le fait du jour) ***** Un module quotidien qui permet d'aller plus loin dans le traitement d'un sujet de l'actualité du jour.

07.25	PUB
07.26'30	INFOS ROUTE + BON D'ESSENCE - Y.GRUYER
07.28	LA METEO + CORRESPONDANT
07.30	FLASH France INFO
07.37	L'INVITE DE REUNION MATIN
07.42	LE JOURNAL PERCAL (Rediffusion à 13h10 & 16h50) T. JARDINOT ***** L'humoriste Thierry Jardinot imite, écorche les personnalités de La Réunion. rediffusé à 13H10 et 16h50 nouveaux horaires!
07.47	1 JOUR, 1 BONNE NOUVELLE nouveau! Un bus qui arrive à l'heure, une remise de médaille, un prix sportif, un examen réussi, à chaque jour sa bonne nouvelle dans l'île. L'autre actualité, celle qui fait notre quotidien.
07.48	TIRAGE AU SORT BON D'ESSENCE + INSERT GAGNANT
07.50	ECOREUNION Coup de fil quotidien à un acteur de la vie économique Réunionnaise et actualité des entreprises locales.
07.52	RFO CE SOIR nouveau! La possibilité pour les auditeurs d'écouter en avant première un extrait du programme du soir diffusé sur Télé Réunion.
07.53	C'EST NOUVEAU, C'EST SUR RFO nouveau! Extrait nouveauté musicale !!!!!!!!!!!!!!!
07.54	AVANT LA MISSION (Sonia + insert P. Allane) nouveau!
07.55'30	INFOS ROUTE - Y.GRUYER
07.57	LA METEO + CORRESPONDANT

8H/10H - MISSION IMPOSSIBLE - Sonia TARBY et Patrick ALLANE nouvel horaire, nouvelle durée !

	Deux fois plus de temps pour savourer en direct les défis de Patrick Allane. Avec encore plus de rencontres sur le terrain et deux fois plus d'auditeurs pour l'aider à déchiffrer ses énigmes.
08.00	JOURNAL RADIO REUNION (10 mn)
8H1	VALEURS ET CAPITAL Bourse, change + conseils pratiques de placement
08.12	SUD SUD
08.15/ 25	MISSION IMPOSSIBLE BONJOUR, PRESENTATION Patrick ALLANE sur sa moto doit tenter de résoudre une énigme sur le terrain avec l'aide des habitants, des auditeurs et la sagacité de l'animatrice présente en studio... Les défis que lance Sonia à Patrick: arrivera t'il à les relever? Oui, avec votre aide...
08.27	INFOS ROUTE - Y. GRUYER
08.30	MISSION IMPOSSIBLE
08.55	INFOS ROUTE - Y. GRUYER
08.57	AGENDA EXPRESS
08.59	LA METEO
09.00	FLASH RADIO REUNION (3 mn)
09.03	ECOREUNION (Rediffusion) - P. PEDEL Coup de fil quotidien à un acteur de la vie économique Réunionnaise et actualité des entreprises locales.
09.05/0955	MISSION IMPOSSIBLE
09.58	AGENDA EXPRESS
09.59	LA METEO

10H/11H - AU CŒUR DE LA REUNION - Sonia TARBY

	« Proximité »
10.00	FLASH RADIO REUNION (3mn)
10.03	LES AVIS DE DECES - MARYLINE
10.06	LANCEMENT JEU + INSERT GITE + JEU VIVEMENT LE WE !
10.15/45	ADJUGE VENDU Les petites annonces
10.45	TEF A LI - T.JARDINOT / I.HOAREAU <small>nouvel horaire !</small> Le Tef ali de Thierry Jardinot et sa bande accueille un invité tout au long de la semaine et le soumet à toutes les mises en situation. Désormais, le Tef ali s'écoute aussi le matin de 10H45 à 11H.
10.58	AGENDA EXPRESS
10.59	LA METEO

11H/14H - C POUR VOUS - Isabelle HOAREAU

- 11.00 FLASH RADIO REUNION (3 mn)
11.06/55 CONSULTATION PRATIQUE nouvel horaire !
Nouvel horaire pour poser en direct toutes vos questions aux notaires, avocats, médecins et spécialistes du logement.
- 11.59 LA METEO
12.00 JOURNAL RADIO REUNION (15 mn)
12.15 LA MINUTE TRAFIC (DDE)
12.16 LE FORUM DES AUDITEURS
Un quart d'heure non stop pour permettre aux auditeurs de s'exprimer pour ou contre un sujet de vie quotidienne
- 12.29 LA METEO
12.30 JOURNAL France INFO
12.38 REVUE DE PRESSE RFO
12.43 GRAND ANGLE - (le fait du jour) - REDIFFUSION
Un module quotidien qui permet d'aller plus loin dans le traitement d'un sujet de l'actualité du jour.
- 12.45 LA METEO
12.46 KOLJAK (rediffusion) F.GRONDIN
L'édito de Fabrice Grondin
- 12.51 AGENDA EXPRESS
12.53 LES AVIS DE DECES
12.59 LA METEO
13.00 LE JOURNAL France INFO
13H08/13 LE JOURNAL PERCAL (rediffusion) nouveaux horaires!
L'humoriste Thierry Jardinot imite, écorche les personnalités de La réunion. LE JOURNAL PERCAL est rediffusé désormais à 13H10 et 16h50
- 13H13/35 LE FORUM DES AUDITEURS (suite)
13H35/14H LE MAG PEÏ (mercredi, le magazine " Ôtrement dit") nouvelle formule !
Les enfants, les sorties, les conseils familiaux, l'économie locale, retrouvez les chroniques peï de la station dans un même espace.
- Avec à 13H35 ECOREUNION (Pierrick PEDEL)
Actualité économique : Coup de fil quotidien à un acteur de la vie économique Réunionnaise et actualité des entreprises locales.
13H40 LES PETITS BAVARDS (GIGI)
Des enfants du primaire s'expriment au micro de Gigi sur divers sujets d'actualité avec verve et pertinence
13H45 ECOUTEZ VOIR (J-Luc DEBOISVILLIERS)
13H50 LA VIE DE FAMILLE (CHLOé)
Des conseils sur tout ce qui concerne la famille. Avec Tahéra, L'hydrothérapie

14H/17H - C BONAR - Christian BONARDEL

- 14.00 LE JOURNAL France INFO
14.08 SUD SUD
14.10 LANCEMENT CONSULTATIONS PRATIQUES
14.15/55 CONSULTATIONS PRATIQUES nouvel horaire !
Nouvel horaire pour poser en direct toutes vos questions en numérologie, psychologie, voyance ainsi qu'à un vétérinaire
- 14.58 AGENDA EXPRESS
14.59 LA METEO
15.00 LE JOURNAL FRANCE INFO
15.08 REUNION PRIVEE
Un invité quotidien livre ses secrets dans l'intimité
- 15.35 LA MINUTE DU TRAFIC (DDE)
15.40 CHRONIQUE NUMERIQUE - PAD (Rediffusion)
15 50 JEU CINE PASSION
Des extraits de nouveautés et des invitations à gagner pour les salles de la Réunion.
- 15.55 LA VIE DE FAMILLE - PAD (Rediffusion) - CHLOé
Des conseils sur tout ce qui concerne la famille.
- 15.59 LA METEO
16.00 JOURNAL FRANCE INFO

- 16.08 INFOS ROUTE
- 16.10/55 **BOULEVARD DES ARTISTES** avec K.LALLEMAND **nouveau !**
Véritable Karaoké grandeur nature, il permet à notre duo d'animateurs (dont un dans la rue) d'arrêter les gens au volant pour les faire chanter ou jouer et gagner immédiatement un CD.
- 16.30 INFOS ROUTE Y. GRUYER
- 16.50 Le JOURNAL PERCALE (REDIFFUSION) **nouveaux horaires!**
- 16.55 INFO ROUTE + BON D'ESSENCE - Y. GRUYER
- 16.59 LA METEO

17H/20H - PLANETE REUNION - Patrick ALLANE

- 17.00 FLASH RADIO REUNION (6 mn)
- 17.06 LANCEMENT JEU BON D'ESSENCE
- 17.11 INFOS ROUTE + BON D'ESSENCE - Y. GRUYER
- 17.18 LANCEMENT JEU BON D'ESSENCE
- 17.22 INFOS ROUTE + BON D'ESSENCE - Y. GRUYER
- 17.30 **TEF A LI (PAD) TH. JARDINOT/I.HOAREAU**
Un invité mis dans des situations de contre emploi par Isabelle Hoareau, Thierry Jardino et ses personnages. Désormais, le Tef ali s'écoute aussi le matin de 10H45 à 11H.
- 17 50 **ECOUTEZ VOIR - JL.DEBOIVILLIERS** Actualité Artistique
- 17.55 INFOS ROUTE - Y. GRUYER
- 17.59 LA METEO
- 18.00 JOURNAL RADIO REUNION (15mn)
- 18.15 LA MINUTE TRAFIC (DDE)
- 18.16 LES AVIS DE DECES
- 18 20 **JEU CINE PASSION**
Des extraits de nouveautés et des invitations à gagner pour les salles de la Réunion.
- 18.22 **LE CLUB DES SPECIALISTES (Le lundi uniquement)**
- 18.30 **DEVANT LA REUNION (Le lundi uniquement)**
Le magazine politique de la rédaction de RADIO Réunion
- 19.00 JOURNAL France INFOS
- 19.08 LES COURSES (résultats)
- 19 09 **1 SEMAINE AVEC nouveau !**
Patrick Allane et Rodee Cox entrent chaque semaine dans l'intimité d'un artiste local. Sa vie, son œuvre, sa vision de la vie sous forme d'un feuilleton quotidien.
- 19 30 LES COURSES (les rapports de Bébert sur Fax)
- 19H31/59 PLANETE REUNION

Analyse de ces programmes par le CCEE

Les membres de la commission 1 du CCEE ont effectué une écoute critique des programmes de Radio Réunion pendant les mois de mars, avril et mai 2007, période où se trouvait à l'antenne la « grille » présentée dans les pages précédentes. Il s'en dégage la perception suivante.

L'écoute flottante des programmes de Radio Réunion laisse aux membres de la commission l'impression générale d'une "radio jackpot" dont les animateurs ont fait leur un "credo de bonne humeur".

Tout est prétexte à gain et d'une tranche à l'autre, l'écoute permet d'identifier des auditeurs "véritables chasseurs de lots" intervenants à l'antenne dès qu'il y a quelque chose à gagner. Certes, le jeu « fidélise » l'auditeur, mais la perception des membres de la commission est que l'excès en tout nuit ! D'autant que les jeux n'ont souvent de jeu que le nom et sont davantage prétextes à distribution à l'auditeur qui est au bout du fil. Plusieurs émissions dotent par tirage au sort des auditeurs qui sont passés à l'antenne.

Le CCEE note la volonté du service public de favoriser l'interactivité, d'être proche du public et se réjouit de cette posture tranchant radicalement avec la conception de la radio qui prévalait jusqu'à 1993 où ne s'exprimaient à la radio que des experts de leurs champs de compétence, "des personnalités qualifiées". Mais il regrette que cette interactivité et cette proximité se réalisent principalement dans le cadre d'émissions de voyance ou par la multiplication de jeux de hasard favorisant l'appât de gains. De manière plus générale, il déplore le fait que le service public utilise certains travers de la société réunionnaise (croyance en des "deviners" divers et variés, goût du jeu, etc.) dans ses émissions avec l'unique objectif de fidéliser un public.

Les émissions culturelles sont les grandes absentes de la grille de Radio Réunion. La disparition, par exemple, de l'émission de Claude Montanet consacrée à la mise en valeur de la Réunion de tous les jours, la Réunion rurale, le pays réel est en raccourci l'archétype de ce constat. L'émission de Pascale Dalleau consacrée aux membres de la diaspora est un autre exemple de disparition d'une émission qui permettait aux réunionnais d'avoir « des nouvelles » de la diaspora, la radio entretenant le lien entre le « dedans » et le « dehors ».

La musique est aussi une grande « perdante » de cette grille. Si l'on s'y attarde vraiment, elle a peu de place sur l'antenne, le summum se situant aux matinales, entre 5 h et 8 h du matin où dans la quasi-totalité des cas les quelques titres musicaux diffusés ne le sont jamais dans leur intégralité.

On constate une nette diminution des émissions spécifiquement en créole ou consacrées à la langue créole, telles celles mises en œuvre par Daniel Honoré. En revanche le créole est davantage présent dans « l'animation de tous les jours » au travers du discours des animateurs, des auditeurs et de certains invités. L'expression créole ne semble donc plus poser problème, mais (rapport de cause à effet ?) les émissions en langue créole ont très fortement diminué.

En ce qui concerne l'expression en créole, en elle-même, on constate parfois la pratique malheureuse de la traduction littérale du français en créole réunionnais, voire au niveau du flash en créole, d'un créole "petit français".

De plus, la langue créole semble essentiellement être utilisée pour faire de l'humour « pou farcer », le retour au français s'opérant automatiquement dès que le sujet devient plus "sérieux".

Le CCEE s'est ensuite focalisé plus particulièrement sur certains "temps forts" de la programmation.

Concernant « **les matinales** », l'intérêt des rubriques « Koljak », « Grand Angle » (trois visions sur un point d'actualité), « Informations économiques » (chroniques économiques, valeurs et capital, invités qui, présentent, un point de vue et/ou une activité économique), de la chronique Sud/Sud (seule émission régionale sur les DOM-TOM) ainsi que des informations nationales, est indéniable. Dans un autre registre, les « Infos-route » constituent un apport notoire pour ceux qui sont sur la route dans cette tranche horaire ou s'apprêtent à la prendre.

La volonté de faire de la proximité en faisant intervenir à l'antenne des correspondants « météo » se trouvant respectivement à divers endroits de l'île est à souligner car elle complète la météo « institutionnelle » par la présence à l'antenne de citoyens lambda, témoignant de ce qui se passe dans leur environnement.

De notre île au monde, ce moment de radio permet une mise en perspective permanente avec une forte prévalence du local s'inscrivant à la fois dans les dimensions d'information et de proximité constituant des axes forts du cahier des charges de RFO.

Sur la forme, la perception de la commission est qu'il semble y avoir une consigne de bonne humeur (parfois forcée) générant à certains moments une sensation de cacophonie avec des rires intempestifs, parasites. La sur-présence des animateurs renforce encore la sensation de logique de zapping que dégage ces matinales, intéressantes, mais trop denses ce qui se traduit notamment par la rubrique « Invité du matin » trop courte, engendrant une frustration chez l'auditeur et une sensation de superficialité.

« **Mission impossible** » sur la tranche 8h – 10h a beaucoup retenu l'attention des membres de la commission. Dirigée par Sonia Tarby qui pendant deux heures demande à Patrick Allane de relever trois défis cette émission comporte des informations intéressantes pour le public, partiellement neutralisées par le " jeu " à la limite du sadomasochisme entre les animateurs – qui constituent pourtant un couple radiophonique opérant - amenant le public à prendre parti pour l'un ou pour l'autre.

Ressort ludique au départ, cet aspect finit par prendre le pas sur l'ensemble du contenu. Pourtant, les lieux visités à l'occasion des défis offrent la possibilité de véritables "reportages" susceptibles d'apporter des éléments d'informations supplémentaires aux auditeurs, mais la politique du plus grand nombre, pratiquée, abaisse le niveau d'information dispensé. Il est vrai qu'il y a un exercice difficile à réaliser lorsqu'il s'agit de vulgariser sans vulgarité, tout en séduisant le plus grand nombre. Certains membres de la commission sont plus sévères reprochant à cette émission un caractère « infantilisant ».

S'agissant des **programmes de l'après-midi**, la commission s'insurge de la part belle faite à différentes formes de divination (voyance, numérologie, etc.) par des émissions en direct ou pendant deux heures, des auditeurs se font prédire leur avenir par le spécialiste de la voyance invité par la station de radio.

Il paraît aberrant que le service public puisse¹⁷ légitimer des recours qui, s'ils appartiennent au libre-arbitre de chacun, peuvent néanmoins être interrogés quant à la reconnaissance qu'on leur accorde.

¹⁷ avec la force de représentation que celui-ci a dans la société réunionnaise « *la di su RFO, c'est que lé vrai* », crédibilité héritée de la situation de monopole qui a longtemps prévalu et de l'assimilation inconsciente dans la tête des auditeurs de RFO à la radio du pouvoir, donc la "voix officielle"

Cette réflexion est renforcée par le fait que les questions sont loin d'être anodines (santé, domaine professionnel, sentimental, etc.) et que les "voyants" vont donner des réponses estampillées « véridiques » par RFO du fait même d'avoir ouvert un temps d'antenne à ces pratiques.

Que le service public s'interroge sur la place de la voyance, du recours aux guérisseurs ou marabouts – faits de société identifiés – est une chose. Qu'il se transforme en officine de propagande et de crédibilisation de ce type de pratiques en est une autre.

Planète Réunion a également interpellé la commission. La possibilité d'entrer en contact avec n'importe quel Réunionnais de la diaspora est le principe d'une partie de cette émission. Une intention louable, hormis le fait que les auditeurs procèdent exactement comme s'il s'agissait d'une conversation privée à l'exception du fait que le prix de la communication n'est pas à leur charge et que certains l'ont bien compris.

L'auditeur se retrouve donc dans une posture de voyeurisme où il a droit, au pire à un déballage d'éléments relevant strictement de la vie privée, au mieux à une succession de platitudes – en ce qui le concerne, le jugement n'est pas là porté sur les interlocuteurs – qui ne procède même pas de l'intérêt le plus élémentaire.

Au fil de la semaine, divers éléments intéressants retiennent l'attention de la commission :

- la présence d'un agenda culturel et des spectacles lors de l'émission d'André MAURICE le dimanche matin.
- le dimanche en fin de matinée la présence d'une émission du Cercle Généalogique de Bourbon donnant des informations aux auditeurs réunionnais sur leur patronyme.

Elle s'interroge, par ailleurs, sur le passage des avis de décès à 13 heures au lieu de 12h15, entraînant une vraie perturbation des repères de certains réunionnais pour qui, quelles que soient les radios écoutées, historiquement (depuis l'ORTF et FR3 avec l'ORTF, FR3 et aujourd'hui RFO), les auditeurs ont un rendez-vous à 06h15, 12h15 et 18h15 avec la radio de service public

En conclusion, les membres de la commission observent que globalement, RFO, dans sa volonté par ailleurs louable de se rapprocher des Réunionnais, s'est engagé dans une démarche privilégiant de manière excessive la part liée au divertissement.

L'auditeur est entraîné dans une sensation de mouvement perpétuel tant par la nature que par la durée des séquences. Il ne reste que peu ou pas de place pour le traitement de questions de fond pouvant nourrir la réflexion concernant des sujets de société.

Le service public se place donc dans une logique d'animation au détriment de l'information et de l'éducation nettement moins présents à l'antenne. Sur la base de ce constat, la commission juge alors l'offre de programme du service public, trop minimaliste.

Cependant, à ce stade de la réflexion, sans précision supplémentaire sur sa ligne éditoriale, la commission s'interroge sur le fait de savoir si le type de programmes dispensé relève d'une volonté clairement affichée de proposer aux auditeurs ce type de radio ou si le service public radiophonique doit regrouper de meilleures compétences pour faire des émissions de qualité et populaires ; « car sans compétence, la radio publique ne fait que du populiste ».

Au moment où elle auditionne les responsables de RFO, plusieurs questions demeurent sans réponse et devront être abordées au cours de l'entretien :

- le respect du cahier des charges : à la lettre ou dans l'esprit ?

- la ligne éditoriale de RFO.
- Est-ce qu'elle existe ?
- Quelle est-elle ?
- Se résume-t-elle à la seule volonté de faire de l'audience ?
- la perception du service public en tant qu'outil d'information et d'éducation ? Quel est son impact ?

Audition des responsables de RFO par le CCEE

Pour confronter sa perception des programmes de RFO Radio, son analyse de la manière dont cette station respectait le cahier des charges régissant le service public de l'audiovisuel, à l'analyse de ceux qui mettaient en oeuvre cette programmation, le CCEE a souhaité auditionner les responsables de RFO sur la base des questions suivantes :

- 1/ Quelle conception RFO à-t-elle du service public de l'audiovisuel ?
- 2/ Comment la notion de service public se traduit-elle dans les grilles de programmes.
- 3/ Informer, distraire, échanger et (cultiver) sont trois mots-clés du cahier des charges et des missions du service public : quelle est la part des programmes radiophoniques et de télévision consacrée à chaque mot ?
- 4/ Quelle finalité RFO donne-t-elle à ses émissions ?
- 5/ Le cahier des charges et des missions de RFO est-il adapté au contexte actuel ?
- 6/ Faut-il faire évoluer les médias (radio et télévision) vers d'autres missions ?
- 7/ Comment RFO perçoit-elle la demande des réunionnais en matière d'audiovisuel ?
- 8/ Quelle est l'audience de RFO ?
- 9/ RFO doit-elle tenir compte de l'audimat ?
- 10/ RFO radio et télévision sur l'Internet : quel état des lieux en 2007 ?
- 11/ Quelle évaluation RFO fait-elle de sa mission de service public ?
- 12/ Quel pourrait être l'indice de satisfaction souhaité par RFO par rapport à sa mission de service public ?

Les responsables de l'audiovisuel public, en l'occurrence, le directeur régional Gérald Prufer, Eric Baraud, Administrateur Régional, Jean Luc Hoareau responsable de la télévision Régionale et Gilles Bojan directeur d'antenne de Radio Réunion se sont prêtés de bonne grâce à cette audition dont il ressort les points suivants.

RFO Réunion compte 230 salariés dont 228 en CDI. Les emplois sont occupés pour la plus grande partie par des journalistes et des techniciens. Par conséquent deux conventions collectives existent au sein de la société. L'ensemble de ce personnel est représenté par 8 syndicats.

Sur le plan technique, la station gère 2 liaisons HF pour les directs, 28 émetteurs et réémetteurs, une antenne décentralisée à Saint-Pierre, des bureaux à Saint-Benoît et un bâtiment « obsolète » celui du Barachois. Sur ce point, il est à noter que la station déménagera dans les nouveaux locaux de la Technopole de Saint-Denis en juillet 2010.

Sur le plan budgétaire, ils soulignent que le budget de RFO est de l'ordre de 20 millions d'euros par an.

Ce budget se répartit de la manière suivante :

- 85% pour les salaires permanents et occasionnels,
- 10% pour les frais de fonctionnement,
- 5% destiné à la production.

Sur ce dernier poste, les marges de manœuvres sont faibles, de l'ordre de 1 à 1,4 million d'euros ; ce qui nécessite le recours à des recettes de parrainages et de publicités.

En ce qui concerne le financement par la redevance, les représentants de la station publique précisent que même si la redevance des possesseurs de téléviseurs représente une recette stable, celle-ci n'en demeure pas moins largement insuffisante pour couvrir les besoins financiers de la station, notamment en termes de création. Et ce, d'autant que les réunionnais payent une redevance sur la base du tarif « Télévision Noir et Blanc » alors qu'en France Métropolitaine, la population paye une redevance pour la télévision couleur.

D'une manière globale, RFO, en tant qu'acteur économique, injecte 20 millions d'euros dans l'économie réunionnaise, dont un million d'euros dans le secteur audiovisuel numérique privé réunionnais et capte 30% des recettes publicitaires réunionnaises.

En second lieu, les représentants de RFO définissent leur position d'acteur du service public (tant radio que télé) tels qu'ils l'entendent en mettant en avant plusieurs points :

- Sur le plan économique, un million d'euros est investi dans la production et la co-production par la station en faveur du développement de la filière image.
- En matière de télévision, le pari le plus difficile réside dans la volonté de la station de défendre la production locale en proposant par exemple « Par lé o par lé ba » alors que la concurrence affiche « Grey's Anatomy » au même moment.
- En ce qui concerne la radio, celle-ci est une radio généraliste de pays avec une dimension importante en termes de lien social. Ses spécificités résident dans la fabrication d'un programme local ouvert au plus grand nombre (15 heures par jour, de 5h00 à 20h00). Ce programme vise à répondre à la demande et aux besoins de la population et dans la construction d'une autre « antenne » en période de crises et de catastrophes naturelles.

En ce qui concerne l'Audimat, les représentants de RFO précisent que la logique du Président de France Télévision est « *de ne pas s'inscrire dans la compétition de l'audimat* ».

D'un autre côté, du fait de sa dotation budgétaire et de la structuration de son budget, tel que présenté plus haut, RFO est dans l'obligation d'aller chercher des recettes nouvelles avec la publicité. Ces recettes sont difficiles à obtenir car le marché économique réunionnais est peu intéressé par les émissions de la station publique. Sur ce point, la station a donc besoin de l'audimat et « fait un grand écart » entre le culturel et le commercial.

En ce qui concerne les émissions culturelles, la direction de RFO rappelle que celles-ci sont d'un coût élevé. Le recours au parrainage et une politique de rediffusion des programmes et des émissions locales permet alors de donner plusieurs fenêtres de visibilité à un même programme local, ce qui augmente l'offre en termes de temps d'antenne, sans pour autant multiplier la production et les coûts qu'elle engendre.

Pour ce qui est de l'usage de la langue régionale, ils précisent aussi que peu de personnel est volontaire pour parler créole à l'antenne que ce soit en radio ou en télé, ce qui là également réduit d'autant les possibilités d'émissions en créole réunionnais.

Les membres du Conseil sont aussi informés de la relance de l'Association des radios et des télévisions de l'Océan Indien et de l'arrivée fin 2008 de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) qui diffusera des chaînes de télévision et de radio.

Enfin, en matière de multimédia, les représentants de RFO considèrent que l'Internet constitue le 3^e pôle de développement pour RFO avec notamment le podcast, domaine dans lequel RFO Réunion est en avance, parmi les médias locaux, selon eux.

À l'issue de cette audition qui a embrassé un champ plus vaste que celui de l'objet de ce rapport, la rencontre étant également la possibilité de faire un point général sur le service public de l'audiovisuel de la Réunion, la perception des membres du CCEE est partiellement modifiée.

Ce qui apparaissait comme une volonté et une orientation précises en matière de programmes, avec une conception très « société de consommation » de l'élaboration d'une grille des programmes semble davantage être une conséquence d'une logique économique. Une situation où les programmeurs se voient contraints de "draguer l'auditorat" afin d'attirer un potentiel important de « *temps de cerveau disponible* » intéressant pour le marché publicitaire réunionnais ; un marché publicitaire dont la cible est sensiblement différente de la cible métropolitaine, avec notamment une part de CSP +¹⁸ moins importante qu'au niveau national, CSP + constituant une catégorie de public traditionnellement auditeur du service public.

¹⁸ catégorie socioprofessionnelle

Conclusion

Audimat et conséquences

La position du CCEE de La Réunion quant à la mesure de l'audience

Le CCEE a, à plusieurs reprises, préconisé la suppression de l'assujettissement des médias de service public à la mesure de l'audience et ce, dans un souci de dégager le service public d'une pression consumériste dans la définition de ces programmes.

Supprimer l'assujettissement à la mesure d'audience, pourquoi ?

Il peut paraître paradoxal de préconiser de supprimer la mesure d'audience pour rendre le service public plus opérant dans ses missions premières, et l'on pourrait nous comparer à ceux qui imaginent guérir le fiévreux en supprimant le thermomètre. C'est là mal connaître le principe même de la mesure d'audience, « bras armé » d'une conception des médias et surtout de l'audiovisuel qui, de l'aveu même de l'un des acteurs majeurs de l'audiovisuel, n'a pas d'autre objectif – en ce qui concerne les médias commerciaux – que de mobiliser du "temps de cerveau humain disponible"¹⁹ :

" Il y a beaucoup de façons de parler de la télévision. Mais dans une perspective "business", soyons réalistes : à la base, le métier de TF1, c'est d'aider Coca-Cola, par exemple, à vendre son produit (...).

Or pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible : c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible (...).

Rien n'est plus difficile que d'obtenir cette disponibilité. C'est là que se trouve le changement permanent. Il faut chercher en permanence les programmes qui marchent, suivre les modes, surfer sur les tendances, dans un contexte où l'information s'accélère, se multiplie et se banalise. "

La finalité du mécanisme transparaît d'ailleurs directement dans le montage de ce fameux « thermomètre », aujourd'hui appelé Médiamétrie.

Médiamétrie

Médiamétrie, société-référence opérant la mesure d'audience du secteur de l'audiovisuel, est une société anonyme interprofessionnelle au capital de 930 000 Francs, créée en juin 1985 au moment de la privatisation du CEO (Centre d'études d'Opinion). Elle rassemble en son sein diffuseurs radio (27%) et télévision (35%), publicitaires et annonceurs (35%), le quatrième groupe minoritaire comprenant Jacqueline Aglietta, ex-présidente et l'INA (2,79%), une répartition qui ne laisse aucune place à des représentants du public, qu'ils soient auditeurs ou téléspectateurs. Médiamétrie propose et commercialise à l'ensemble des professionnels des services réguliers, des études ad hoc, ciblées, quantitatives ou qualitatives, sur divers sujets, comme les comportements, les goûts du public ou l'équipement audiovisuel des ménages.

Métridom qui concerne les départements d'outre-mer a été mis en place en 1991 pour étudier l'audience des médias (télévision, radio, presse quotidienne, presse TV, etc....) en Martinique, Guadeloupe et Réunion. Depuis 1994, des enquêtes ont aussi eu lieu en Guyane et Polynésie.

¹⁹ Patrick Le Lay, PDG de TF1, interrogé parmi d'autres patrons dans un livre *Les dirigeants face au changement (Editions du Huitième jour)*

La méthodologie utilisée est comparable à celle de l'enquête 75 000, utilisée sur le plan national pour mesurer l'audience des radios et télévisions. Depuis 1997, cette étude est réalisée depuis le Centre de Recueil de l'Information de Médiamétrie, situé à Amiens. Elle est aussi intégrée au sein de modèles de médiaplanning, et fait l'objet du Comité METRIDOM, qui s'est réuni pour la première fois en avril 1997.

L'institution mise en place essentiellement pour permettre aux publicitaires d'observer les parts d'audience afin de déterminer les médias les plus porteurs en matière de publicité a fini par devenir le "thermomètre" absolu de l'audience des médias et ce, même lors de l'apparition de médias non existants au moment de la création de la société et donc de la détermination, tant des panels que des techniques d'enquête.

Ce positionnement ne va pas sans poser problème et a même suscité en 2006 une crise où deux administrateurs ont porté la contestation, en l'occurrence, Patrice Duhamel et Philippe Santini. Respectivement directeur général du groupe France Télévisions et directeur général de sa régie publicitaire, France Télévisions Publicité, ils ont rendu publique leur interrogation liée à l'évolution du PAF et la pertinence de Médiamétrie.

Pour eux Médiamétrie fonctionnait parfaitement dans un cadre limité de quatre chaînes et face à une explosion de l'offre, ils se posaient des questions sur la pertinence de la mesure d'audience, la difficulté de recruter des panélistes, la notion de foyer, la mesure d'audience passive et active, la façon dont sont calculés les algorithmes de la ménagère de moins de cinquante ans, etc. Pour eux, « *face à une révolution comparable à l'apparition du transistor, on ne pouvait pas dire que Médiamétrie soit d'une transparence absolue.* ». ²⁰ Cette crise coûtait d'ailleurs son fauteuil à Jacqueline Aglietta, présidente historique de la structure, candidate à sa propre succession et qui se voyait remplacer par l'ancien PDG de TDF, Bruno Chetaille.

Médiamétrie est donc bien plus qu'un "thermomètre". Il influence directement sur le contenu du produit voire même sur la réalité du résultat de ce qu'il est censé mesurer. À l'automne 2002, à la faveur de la prise en compte dans le panel de Médiamétrie des auditeurs âgés de 13 ans et plus (contre 15 ans auparavant), NRJ était passée devant RTL. Une perte de leadership qui a eu un impact en millions d'euros sur les recettes publicitaires de la station périphérique. Cette décision a de la même manière modifié le positionnement de NRJ dans le classement des radios au niveau local.

Tenir le service public loin de ce marigot tel semblait la préoccupation du Président de la République lorsqu'il affirme au cours de sa conférence de presse du 8 janvier 2008 « *...Il faut réfléchir à la suppression totale de la publicité sur les chaînes publiques* ».

Le contexte national

Lorsque le Président de la République, Nicolas SARKOZY détermine en août 2007, la feuille de route de Christine Albanel, ministre de la Culture, en matière d'audiovisuel public, il affirme : « ... *L'accès aux œuvres de l'esprit passe aussi, de plus en plus, par la médiation audiovisuelle. À la télévision comme à l'école, la culture doit être davantage présente dans les programmes.*

France Télévisions doit fortement affirmer son identité de service public à travers une offre culturelle plus dense, plus créative, plus audacieuse ; une offre qui marque une plus grande différence avec les chaînes privées ; une offre fondée sur des programmes populaires de qualité aux heures de grande écoute. Un cahier des charges rénové sera rédigé pour encadrer les activités et préciser les identités des différentes chaînes de France Télévisions. Un certain nombre de synergies importantes, qui n'ont été que trop longtemps différées, doivent être mises en œuvre. Pour les permettre, vous expertiserez et nous proposerez les modifications souhaitables de structures.

Radio France devra également poursuivre sa modernisation et promouvoir la diversité éditoriale, culturelle et musicale. S'agissant des radios privées, vous dresserez avec le CSA un bilan des règles applicables en matière de quotas et proposerez des aménagements permettant d'améliorer l'exposition de toutes les musiques. »,

Personne ne se doute que le corollaire de cette préconisation sera son propos du 08 janvier 2008 sur sa volonté de supprimer la publicité sur le service public. Ces chaînes ajoute-t'il ce jour-là, « *pourraient être financés par une taxe sur les recettes publicitaires accrue des chaînes privées et une taxe infinitésimale sur les chiffres d'affaires des nouveaux moyens de communication comme l'accès à Internet ou la téléphonie mobile. ...*»

Une logique dans laquelle il persiste et signe lorsqu'il affirme lundi 30 juin 2008 sur France 3 «... *vouloir libérer [la télévision] de la "tyrannie de la publicité" afin d'améliorer la qualité de ses programmes. ...* », selon lui trop proches de ceux des chaînes privées.

"Parce que la publicité a une logique, la tyrannie de l'audience quart d'heure par quart d'heure, la tyrannie de la fameuse ménagère de moins de 50 ans", le président affirmait qu' « Il ne faut pas craindre la réforme, il faut arrêter l'immobilisme, il faut donner aux téléspectateurs français la chance d'un service public de grande qualité », en le dégageant de la "tyrannie de la publicité »,

Le chef de l'Etat a dit souhaiter *"un vrai débat [parlementaire] sur les missions de service public, le cahier des charges"*, citant des sujets de programme comme *"l'Europe", "la science", "l'environnement" ou "le débat démocratique"*.

Une déclaration d'intention qui va complètement dans le sens de la position du CCEE Réunion quant au service public et paraissait contribuer à un recentrage de celui-ci sur sa mission.

Cependant très vite, il a fallu se rendre compte que, peut-être, une fois encore, l'enfer pouvait être pavé de bonnes intentions et que les positions présidentielles dissimulaient vraisemblablement d'autres desseins que ceux de libérer le service public de ses enjeux de ligne éditoriale pour mieux capter la manne publicitaire.

En effet, en corollaire de l'annonce de la suppression de la publicité sur le service public s'annonçait clairement la mise en place d'une deuxième coupure publicitaire dans les films sur les

chaînes commerciales, une mesure tombant à point nommé pour "organiser le transfert" des recettes publicitaires détenues par le service public vers ces chaînes.

Dès le départ d'ailleurs, face à ceux qui, comme le CCEE, n'hésitent pas à se féliciter d'une mesure qui en soi est salubre, syndicats de l'audiovisuel, comme producteurs, réalisateurs et techniciens ne s'y trompent pas et dénoncent une mesure unilatérale qui ne garantit pas la pérennité du financement du service public.

L'augmentation de la redevance pour compenser la perte des ressources publicitaires suggérée par la Commission Copé²¹, Nicolas Sarkozy en exclut catégoriquement la possibilité. L'augmentation de la redevance écartée, la puissance privée renforcée, il reste un hypothétique financement parafiscal, dont les cibles – Internet et les télécoms- ont déjà mobilisé leur lobby pour réduire ou échapper à toute ponction. Il en est ainsi de la Réunion notamment où un opérateur privé a déjà fait valoir par voie de presse la situation d'exception que constitue, à son sens, la Réunion.

Parallèlement le gouvernement français pense à limiter ou supprimer les règles anti-concentrations qui interdisent à un même groupe de détenir à la fois un journal, une télévision et une radio. Cette double offensive qui aboutit à l'affaiblissement du service public et permettrait de nouvelles concentrations médiatiques est inquiétante pour le pluralisme des médias. D'autant plus inquiétant, que le Président de la République annonce dans le même temps son souhait que les directeurs de médias publics soient nommés par lui, une position qui n'est pas sans rappeler les grandes heures de l'ORTF où Alain Peyrefitte était à la fois ministre de l'Information et "directeur de l'information" de l'audiovisuel public monopolistique.

Officiellement la suppression de la pub était censée sortir l'audiovisuel public de la logique commerciale dont il est effectivement par trop dépendant. Mais c'est bien l'inverse qui semble se mettre en route pour aboutir au triomphe absolu de cette même logique.

Une marchandisation des médias

En fait, le problème prend sa pleine dimension lorsque l'on se rend compte que s'est développé une tendance et un modèle de pensée où les médias produisent et diffusent des "marchandises", y compris en termes d'information.

Cette posture a plusieurs effets :

- Les médias se présentent eux-mêmes comme des entreprises mercantiles
- Ils véhiculent "spontanément" une pensée de marché où les contraintes sont intégrées par le journaliste, les espaces de liberté enclos. Nul n'est besoin de recevoir de consigne sur le discours à tenir, le postulat est intégré par le journaliste, l'animateur lui-même.

La marchandisation de l'information a des effets plus directs encore.

1. Le traitement des réalités internationales, dans un univers où le discours médiatique ne cesse d'invoquer la "mondialisation", la "complexité" et le "métissage" est de plus en plus "anecdotique". L'analyse géostratégique permettant de saisir les arcanes de l'ordre mondial cède la place à un traitement de l'international davantage placé sous le signe du fait-divers.
2. Un traitement de l'information plus "spectaculaire" où l'importance des faits-divers,

²¹ chargée de penser et rédiger le texte de loi qui sera soumis au Parlement

de l'actualité sportive, de la météo et de l'actualité des spectacles a enflé en raison de leur côté consensuel et fédérateur d'audiences. Cette évolution a eu pour effets :

- a) de réduire la place du politique dans l'information ;
 - b) de soumettre les politiques (et les autres) à la tentation de multiplier les métaphores de la compétition, plus propres à exacerber l'esprit de concurrence et d'individualisme que celui de solidarité et d'équipe.
 - c) d'exhiber comme modèles de mobilité sociale des vedettes populaires soucieuses de promouvoir leurs "marques", modèles qui contribuent à naturaliser les schémas marchands
3. Une influence de la publicité sur l'information elle-même.
- a) La publicité détermine les stratégies de groupe de médias en accélérant leur concentration afin d'atteindre la "taille critique" sur le marché publicitaire à un moment où ce marché semble se résorber et donc être plus disputé.
 - b) Elle oriente les nouvelles maquettes de la presse, souvent conçues pour répondre à une attente des annonceurs, ou pour la devancer.
 - c) Elle pèse lourdement sur le contenu rédactionnel. Ainsi, les concepts "d'information positive", l'actualité sous forme de carnets mondains égrenée à longueur de titres "people", sont des avatars publicitaires destinés à créer un environnement propice à la consommation.
 - d) Elle accélère la ségrégation sociale. Les médias privilégient déjà les intérêts des catégories sociales les plus aisées ; le rôle de la publicité conforte ce biais en ciblant les lecteurs à fort pouvoir d'achat.

A ce stade de la réflexion, notre problématique semble relever de la quadrature du cercle.

La publicité a une influence considérable sur le format des médias, enjolivant la réalité ou la distordant dans une direction où *l'homo consummatus* reçoit chaque jour sa ration de programmes à contenu incitatif. Mais, dans le même temps, elle semble être la seule source de financement qui, au-delà des déclarations d'intention gouvernementale, permette au service public de l'audiovisuel de garantir son existence et de survivre dans un contexte à forte concurrence.

Il nous faut donc prendre acte de ce contexte et du paradoxe engendré et, à la lueur des différents paramètres constatés, revenir à notre objet d'étude.

Et d'abord constater qu'entre la période où nous avons analysé les contenus de programme de Radio Réunion (mars à mai 2007) et aujourd'hui, les grilles de programmes ont sensiblement évolué.

La grille actuellement en vigueur se rapproche davantage de notre conception du service public de l'audiovisuel car y ont pris place de nouvelles émissions qui donnent notamment une place plus grande au fait culturel avec, entre autres, les émissions confiées à Christian Bonardel sur l'actualité artistique et les spectacles ou à Claude Montanet, qui anime le vendredi soir une émission consacrée aux problématiques de nature et de développement durable.

La poursuite de l'émission consacrée à la généalogie est bien dans l'aspect patrimonial de la culture réunionnaise, chaque nom évoqué, de par son origine racontant une partie de l'histoire de notre île et de son peuplement.

L'émission « Roul' pa nou », nouvelle émission-phare de RFO Radio est dans son principe une bonne émission. Il s'agit de résoudre des litiges entre consommateurs et commerçants ou, plus généralement, entre personnes ayant eu un litige d'ordre commercial.

Néanmoins, elle a connu dans les premiers temps, certains « dérapages » où la volonté de

"spectaculariser" le sujet traité a pris le pas sur la nécessaire impartialité attendue des animateurs et des consultants de ce type d'émission. De même la surcitation du nom de l'organisme était un peu gênante car pouvant donner l'impression qu'il n'y avait dans l'île qu'une association de consommateurs.

Ce travers est aujourd'hui rééquilibré et le nombre de Réunionnais qui ont été rétablis dans leurs droits par ce biais est à porter au crédit de l'association de consommateurs et du service public.

Si la tentation du spectacle, de clouer au pilori, de « *mettre à genoux* » comme l'a affirmé à plusieurs reprises à l'antenne l'un des consultants est surmontée ; si la déontologie inhérente à cet espace particulier - l'auditeur-consommateur peut toujours vous présenter sa version des faits s'écartent sensiblement de LA version des faits -, est respectée, voilà une émission de proximité, éclairant l'auditeur sur ses droits et lui offrant une assistance dans ses difficultés, qui constitue un maillon fort de la programmation du service public.

Certains éléments inscrits dans la tradition radiophonique réunionnaise, les heures de diffusion des avis de décès ont été rétablies dans leur créneau « historique » et ont recommencé à rythmer et ordonner la journée de nos plus anciens.

Enfin, le côté jackpot de la radio a tendance à perdurer et donne parfois vraiment l'impression de ces fêtes foraines où « *...qui n'a pas gagné va gagner et où qui va gagner va l'emporter...* », comme s'il fallait gratifier l'auditeur, le payer, pour qu'il reste. Un constat gênant montrant bien la propagation de cette mercantilisation des rapports où il faut presque rétribuer l'auditeur pour son temps d'écoute.

Il nous faut faire le constat que la réponse à la définition du meilleur service public de l'audiovisuel, à la lueur des différentes contraintes évoquées au cours de ce rapport, est chose ardue et qu'il est difficile de se montrer péremptoire sur le contenu souhaité tant le poids de l'économique est fort sur la structure.

Radio Réunion fait aujourd'hui ce qu'elle peut dans le contexte qui est le sien pour assurer sa mission.

Après une période où le "tout divertissement" a fait flores, la programmation semble revenir – à petits pas – à ses fondamentaux. Cette frilosité tient sans doute, entre autres, aux contraintes imposées aux stations par les directions centrales où le chiffre de Médiamétrie semble parfois constituer "la note" des dirigeants locaux.

C'est en cela que le C.C.E.E réitère son souhait que le service public sorte du panel de Médiamétrie et se reconnaisse dans le projet de suppression de la publicité sur le service public.

Mais ce souhait s'accompagne d'une condition : que chaque euro de recette perdu soit intégralement compensé et ce, non pas au coût d'aujourd'hui – grande spécialité de l'État en matière de transfert de compétences -, mais en coûts constants.

Et, si la suppression de la publicité sur le service public doit se concrétiser par l'appauvrissement, voire la disparition dudit service, il est évident que le CCEE réviserait sa position, car pour lui le service public de l'audiovisuel est une composante non-négociable du service public.

De la même manière, le CCEE réaffirme aujourd'hui ici sa farouche opposition à la nomination du PDG de l'audiovisuel public par le Président de la République, soucieux de l'indépendance des médias, qui même financés par l'État ne doivent pas en être pour autant les courroies de transmission.

Une fois ces préalables indiscutables posés, le CCEE rappelle que pour lui la mission de service public repose sur un certain nombre de principes et reprend un précédent avis (annexe XXXX) toujours d'actualité selon lui et dont il conviendra de tenir compte dans les prochaines définitions de grilles de programmes :

▪ ***L'éducation et la formation par l'audiovisuel***

Le CCEE estime qu'à La Réunion l'audiovisuel peut jouer un rôle important en matière d'éducation et de formation initiale ou continue.

Des émissions culturelles, de musiques classiques et de jazz (émissions Docteur Jazz) méritent d'être plus largement développées..

▪ ***La promotion de la citoyenneté***

Il est certain que dans ce domaine l'audiovisuel a un rôle important à jouer, par l'information du citoyen, par le développement de son esprit critique et par la promotion de sa conscience civique. Dans cette perspective le CCEE présente un ensemble de suggestions.

Il apparaît nécessaire qu'un effort soit réalisé en ce qui concerne la retransmission des débats des différentes collectivités locales qui engagent le devenir de la société réunionnaise.

Les chaînes de radios et de télévision doivent être à même de servir de « lieux de parole » en organisant des forums, des débats d'ordre politique, syndical, philosophique, culturel.

Tous les courants de pensée, de sensibilité, de religion, de culture de notre île y seraient représentés et trouveraient ainsi leur place dans ce qui serait un espace d'expression pluraliste.

Enfin, avec l'aide des associations, les médias pourraient proposer aux téléspectateurs des émissions prônant des valeurs telles que la solidarité, le sens de la responsabilité, le respect de l'autre et de l'environnement, etc....

▪ ***L'ouverture sur l'Océan Indien et le Monde***

C'est une nécessité pour le paysage audiovisuel réunionnais que de s'ouvrir plus largement sur son environnement (l'Océan Indien) et sur le Monde.

C'est à ce prix que le service public audiovisuel assurera réellement la mission de « radio pays » qu'elle s'est donnée comme accroche depuis quelques années, avec des programmes au carrefour de ses rôles d'information, d'éducation et de divertissement.

Annexes

- 1) Références bibliographiques utilisées pour ce rapport.**
- 2) Références bibliographiques disponibles au CCEE de La Réunion sur les questions de l'audiovisuel.**

1) *Références bibliographiques utilisées pour ce rapport*

- 1) La création française dans les programmes audiovisuels - Rapport présenté au nom du Conseil Économique et Social par Mme Danièle DELORME - Séances des 11 et 12 juin 1985 - Journal Officiel de la République Française du 10 juillet 1985 - Avis et rapports du Conseil Économique et Social.
- 2) Télévision et Politique - Mai 2004 - Dossier réalisé par Arnaud MERCIER - Problèmes politiques et sociaux n° 900.
- 3) Projet de loi : communications électroniques et services de la communication audiovisuel - Première lecture - Adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence - Sénat - n° 215 - 2003/2004.
- 4) Rapport n° 244 par Pierre MERESSON et Bruno SIDA (sénateurs) sur le projet de loi relatif aux Communications électroniques et service de communication audiovisuelle - Première lecture - Sénat - commission des affaires économiques - 2003/2004.
- 5) Avis n° 249 présenté par Louis BROISSIA, Sénateur, sur le projet de loi relatif aux communications électroniques et services de communication audiovisuelle. Première lecture - Sénat - commission des affaires culturelles - 2003/2004.
- 6) Schéma de services collectifs de l'information et de la communication - Contribution régionale - Août 1999.
- 7) Pour une chaîne française d'information internationale - Rapport d'information n° 857 - Tome 1 de François ROCHEBLAINE et Christian KERT, Députés - mai 2003 - Assemblée Nationale.
- 8) Recueil de textes législatifs sur l'audiovisuel élaboré par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Région Réunion - avril 1998.
- 9) Dossier de saisine du Conseil régional de La Réunion sur la question de la diffusion des chaînes publiques audiovisuelles.
- 10) La notion d'intérêt local d'un programme radiophonique - Avis du Conseil Économique et Social Régional d'Auvergne - Session du 24 avril 1998.
- 11) Rapport du groupe de travail sur les relations entre les radios et la filière musicale, présidé par Eric BAPTISTE - novembre 2001.
- 12) Le positionnement des DOM-TOM dans le processus d'internationalisation des marchés - Rapport final - Anita ROZENHOLE, Datar, Alain KEYRET, IDATE - septembre 1993 - Étude réalisée pour le Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer.
- 13) Projet de loi n° 1055 relatif aux communications électroniques et services de communication audiovisuelle - août 2003 - Présenté par Jean-Pierre RAFFARIN (Premier Ministre) et Francis MER (Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie) - commission des affaires économiques - Assemblée Nationale.
- 14) Rapport n° 1578 au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 1187-1549) modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication par Didier MATHUS, Député - mai 1999 - Assemblée Nationale.
- 15) De la RTF à RFO, la télévision réunionnaise à travers le récit de vie d'un acteur-pionnier : Jean VINCENT-DOLOR, Bernard IDELSON, Université de La Réunion - Formation doctorale : Études créoles et francophones - Unité de Recherche associée 1041 du CNRS - Mémoire de DEA - juin 1995.

- 16) Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Océan Indien - n° 1 - septembre 2000 - Centre d'Études et de Recherches sur les Technologies de l'Information et de la Communication.
- 17) Pour une meilleure politique audiovisuelle à La Réunion - Josian HOAREAU - Mars 2001.
- 18) Réseau France Outre-Mer - Un défi français pour l'Outre-Mer - Bilan de mandat et perspectives de la société RFO par André-Michel BESSE - juillet 1999.
- 19) Culture réunionnaise et audiovisuel - Rapport de Capricorne Communication - juillet 2002.
- 20) Présentation de la réforme de l'audiovisuel - Première lecture au Sénat - janvier 2000.
- 21) Etude Média Réunion - mai 1989 - Étude téléspectateurs RFO - Société d'études de la consommation, distribution et publicité.
- 22) Média-Scope - Descriptif d'étude - août 1991 - Synthèses Études et Stratégies.
- 23) Quand les chaînes de télévision dictent leurs conditions - Article de presse tiré de la Gazette des Communes du 14 janvier 2002.
- 24) Vision d'une île intelligente - Rapport sur la TI 2000 - mars 1992 - Comité National de l'Informatique de Singapour.
- 25) La Région Réunion et les Technologies de l'Information et de la Communication - Conseil régional de La Réunion - juin 2005.
- 26) La Mondialisation : le temps des alliances - Mémoire de la 8^e Université de la Communication de l'Océan Indien - mai 2003.
- 27) La Société de l'Information - commission Européenne - 1996.
- 28) Science & Vie - Numéro du siècle - Mensuel n° 987 - Décembre 1999 - Objectif XXI^e siècle - 30 rêves pour le futur.
- 29) Culture réunionnaise et audiovisuel - Rapport Capricorne Communication - juillet 2000.
- 30) Convention collective nationale des radios privées du 11 avril 1996 - Confédération nationale des radios libres.
- 31) Une mémoire audiovisuelle pour La Réunion - Cacao Productions - 1990.
- 32) Plan stratégique 1997/1999 de Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication - Région Réunion - 1997.
- 33) Réforme du Statut de la Communication audiovisuelle en France - La loi du 17 janvier 1989 relative au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - Emmanuel DERRIEUX, Maître de conférences - Université de Paris 2 - Institut Français de Presse, médias et Communication dans Chroniques Administratives - 1989.
- 34) Le Miroir Colonial (Mémoire du Socialisme Outre-Mer) - Un essai historique et politique par Jean-André CHARASSE - Institut National de l'Audiovisuel et la Société Nationale de Radio-Télévision Française d'Outre-Mer.
- 35) « Comment les médias nous informent ? » - Résultats nationaux de l'Observatoire-critique n° 4 » - 13 223 réponses traitées - octobre 1993 - Média, Télévision et Téléspectateurs.
- 36) L'Europe de la Radio La lettre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel N° 39 - Décembre 1992.
- 37) L'audiovisuel européen : l'avenir en question. Lettre d'Europe. Le Magazine culturel de la Présidence française du 15 au 28 février 1995.

- 38) Bâtir la cité numérique. Antennes – Le savoir-faire en communication - Mensuel N° 93 Août Septembre 1996.
- 39) Conscience Culturelle et transcription médiatique. Exemple de La Réunion. Université de Nice Louis Sidibe – Mars 1993.
- 40) La création française dans les programmes audiovisuels. Rapport présenté au nom du Conseil Économique et Social par Madame Danièle DELORME. Séances des 11 et 12 juin 1985 – Session 1985. Avis et rapports du Conseil Économique et Social. - Journal officiel de la République Française – année 1985 n°7 – 10 juillet 1985.
- 41) Le désir de France. La présence internationale de la France et la francophonie dans la société de l'information. Patrice BLACHE, Député de Paris – Rapport au 1^{er} Ministre – Décembre 1998.
- 42) Rapport sur la Conférence Panafricaine de la Radio Communautaire - Amarc Afrique – Johannes Bourg – Mai 1997.
- 43) La radio, média d'avenir. Bahgat Elnadi et Adel Rifaat. - Le courrier de l'Unesco – Février 1997.
- 44) La culture au bord du Canal. Audiovisuel pour tous dans l'éducation – N° 1 Janvier 1987.
- 45) Les Jeunes et les médias – Éliane WOLF. Document N° 31 – Mars 2000. Observatoire du Développement de La Réunion.
- 46) La Télévision à La Réunion : à l'aube d'une nouvelle ère. Conseil Économique et Social Régional de La Région Réunion – Juin 1995.
- 47) RFO : Réseau France Outremer : Présentation – Janvier 1999.
- 48) RFO et l'audiovisuel dans les DOM-TOM. Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales de l'Assemblée Nationale par Monsieur Michel PELCHAT, Député – N° 1003 – Assemblée Nationale Première session ordinaire de 1987-1988.
- 49) Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires Culturelles sur l'application de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication par Monsieur Adrien GONTEYRON, Sénateur – N° 20 – Sénat – Première session ordinaire de 1988-1989.
- 50) Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.
1/ Loi du 17 janvier 1989 et Commentaires.
2/ Revue de presse – Janvier 1989.
- 51) La liberté de communication : Loi du 30 septembre 1986
1/ Textes de loi.
2/ Commentaires.
- 52) Projet de loi considéré comme adopté, aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, par l'Assemblée Nationale en nouvelle lecture modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, transmis par Monsieur Le Premier Ministre, à Monsieur Le Président du Sénat. N° 160 – Sénat, Première session ordinaire de 1988-1989.
- 53) Médias en Langues régionales. Fiches synthétiques des IXèmes Rencontres Interrégionales des Langues et Cultures Spécifiques – 7-8-9-10 juillet 1999 – Reims-Bretagne.
- 54) Médias et Démocratie – Robert GAUVIN, Président du CCEE Réunion, Septembre 1992.

- 55) Dossier sur l'audiovisuel à La Réunion rédigé par le CCEE à partir des avis du CCEE émis du 1989 à 1993.
- 56) Étude de cadrage du schéma de services collectifs de l'Information et de la communication. Rapport final – 28 mai 1999 – Préfecture de La Réunion.
- 57) Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Journal officiel de la République française – 1^{er} octobre 1986.
- 58) Projet de rapport sur l'audiovisuel à La Réunion. État des lieux 1996-1997 – CCEE Région Réunion.
- 59) Audiovisuel à La Réunion : extraits du rapport de commission Permanente du Conseil régional de La Réunion du 03 février 1995.
- 60) Cahier des charges de l'établissement public de diffusion, des sociétés nationales de radiodiffusion sonore et de télévision, et de l'Institut Nationale de la Communication Audiovisuelle et de la société chargée de la communication des œuvres et des documents audiovisuels. Journal officiel de la République Française édition des documents administratifs – Année 1984 n° 52 – vendredi 11 mai 1984.
- 61) Rapport à Madame La Ministre de la Culture et de la Communication – Réflexions et propositions sur la déontologie de l'Information – Jean Marie CHARON – juillet 1999.
- 62) Médias et démocratie – l'arche de la Fraternité – mai 1993.
- 63) L'homme symbiotique. Regards sur le troisième millénaire – Joël de ROSNAY.
- 64) Des pyramides du pouvoir aux réseaux de savoirs : comment les nouvelles technologies de l'information vont aider la France à entrer dans le XXI^{ème} siècle. René TRÉGOUET, Sénateur. commission des Finances. Les rapports du Sénat n° 331 1997-1998.
Tome 1 : Analyses – Développement et Conclusions.
Tome 2 : Compte-rendu des auditions – Sélection des messages d'intervenants – Résultats d'une consultation lancée sur Internet.
- 65) État des lieux de la communication audiovisuelle 1998. Des progrès au projet – Jean-Paul HUGOT, Sénateur. commission des Affaires Culturelles n° 38 – 1998-1999, Les rapports du Sénat.
- 66) Réforme de la redevance pour assurer le financement de l'audiovisuel public. Patrice MARTIN-LALANDE, Député commission des Finances. Rapport d'Information n° 1019 juillet 2003 – Assemblée Nationale.
- 67) Et Dieu créa l'Internet – Christian HUITEMA – Éditions@ Eyrelles avril 1999.
- 68) Les Nouveaux Maîtres du Monde. Renaud de LA BAUME., Jean-Jérôme BERTOLUS.Éditions Belfond février 1995
- 69) Construire la Société de l'Information. L'approche Esprit. commission Européenne. Programme « Technologies de l'Information ». Direction Générale III. Industrie 1998.
- 70) L'ABC de la Communication. Des nouvelles techniques de communication à l'usage des collectivités locales. Ouvrage collectif. 2000.
- 71) Le service public – Jean-François AUBY, Olivier RAYMUNDIE. Droit National et droit communautaire. Régime juridique et catégorie. Modes de gestion – Collection Analyse. Le Moniteur Juridique. Juin 2003.
- 72) L'audiovisuel à l'ère du Numérique. Jean CLUZEL, Sénateur. Tome 1 et 2.commission des finances. Les rapports du Sénat n° 456 – 1997-1998.
- 73) La télévision suivie de l'emprise du journalisme. P. BOURDIEU. Éditions Raisons d'Agir Liber – décembre 1996.

- 74) Droit et financement des productions audiovisuelles. Mécanismes et Modes d'emploi. Alain et Jacqueline DUVOCHEL. Éditions AGEMAU avril 1998.
- 75) Médias et Sociétés. Presse – Audiovisuel – Télécommunications. 6^{ème} éditions – Francis BALLE. Domat politiques – 1992. Éditions Montchrestien.
- 76) Les infrastructures de l'Information à La Réunion. Réseaux à Hauts débits. Rapport d'étude – Protel – septembre 1998.

2/ *Références bibliographiques disponibles au CCEE de La Réunion sur les questions de l'audiovisuel*

- 1) Pour une histoire de la télévision publique à Maurice - Ouvrage collectif 2000
Editeur : ISSA Asgarally.
- 2) Table ronde La communication à la Martinique - Bilan et Perspectives - Campus universitaire de Schoelcher - 13/15 avril 1987 - Comité de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement - Région Martinique - Recueil des Actes.
- 3) L'état du paysage audiovisuel à la Martinique - 1993/1994 - Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement - Région Martinique.
- 4) Analyses et recommandations du CCEE relatives à l'enquête sur la télévision à la Martinique présentées par José NOSEL au nom de la commission culture et communication du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Région Martinique - Octobre 1996.
- 5) Rapport sur l'État de la communication audiovisuelle à la Martinique présenté par Jean-Claude WILLIAM au nom de la commission culture, communication et vie association du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Région Martinique - octobre 1999.
- 6) La diffusion cinématographique : étude régionale de l'exploitation à La Réunion - Rapport établi par l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma en février 1984 et entériné par la commission régionale lors de la réunion du 21 avril 1984 - Ministère de la culture - Centre National de la Cinématographie.
- 7) Cinéma et audiovisuel - Rapport sur l'audiovisuel à La Réunion par Georges ATHENAS, Dominique PICARDC et Georges BOISSIER - Juin/septembre 1987.
- 8) Rapport n° 147 sur la proposition de loi portant création de la chaîne parlementaire par Jacques VALADE, Sénateur - Sénat - Session Ordinaire de 1999/2000 - Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1999.
- 9) La création française dans les programmes audiovisuels - Rapport présenté au nom du Conseil Économique et Social par Mme Danièle DELORME - Séances des 11 et 12 juin 1985 - Journal Officiel de la République Française du 10 juillet 1985 - Avis et rapports du Conseil Économique et Social.
- 10) Rapport d'information n° 17 sur la Télévision éducative par René TREGOUET, Sénateur - Tome 1 : L'accès au savoir par la télévision - Propositions Tome 2 : Actes du colloque - Sénat - Première session ordinaire de 1993/1994 - Annexe au procès-verbal de la séance du 7 octobre 1993.
- 11) Rapport d'information n° 384 sur l'Audiovisuel français à la veille du marché unique européen par Jean CLUZEL, Sénateur - Sénat - Seconde Session Ordinaire de 1991/1992 - Annexe au procès-verbal du 3 juin 1992.
- 12) Télévision et Politique - Mai 2004 - Dossier réalisé par Arnaud MERCIER - Problèmes politiques et sociaux n° 900.
- 13) Réseau communautaire - Projets et besoins en Haut débit - 6 septembre 2001 - IDATE - Conseil régional de La Réunion.
- 14) Convention européenne sur la coproduction cinématographique - Conseil de l'Europe - Strasbourg - 2 octobre 1992 - Série des traités européens - 147.
- 15) ADCAM - Budget prévisionnel 2004 (projet) - Version du 24 novembre 2003.

- 16) Projet de loi : communications électroniques et services de la communication audiovisuel - Première lecture - Adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence - Sénat - n° 215 - 2003/2004.
- 17) Rapport n° 244 par Pierre MERESSON et Bruno SIDA (sénateurs) sur le projet de loi relatif aux Communications électroniques et service de communication audiovisuelle - Première lecture - Sénat - commission des affaires économiques -2003/2004.
- 18) Avis n° 249 présenté par Louis BROISSIA, Sénateur, sur le projet de loi relatif aux communications électroniques et services de communication audiovisuelle. Première lecture - Sénat - commission des affaires culturelles - 2003/2004.
- 19) Les télévisions locales en France - Situation et perspectives - Les études du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - novembre 1989.
- 20) Schéma de services collectifs de l'information et de la communication - Contribution régionale - Août 1999.
- 21) TVE : la Télévision Educative de La Réunion - Centre Régional de Documentation Pédagogique de La Réunion - septembre 1991.
- 22) TV4 : dossier concernant l'appel d'offres 94.370 du 05 juillet 1994 du CSA..
- 23) Pour une chaîne française d'information internationale - Rapport d'information n° 857 - Tome 1 de François ROCHEBLAINE et Christian KERT, Députés - mai 2003 - Assemblée Nationale.
- 24) Contribution des Technologies de l'Information et de la Communication au développement accéléré de Madagascar et à son intégration active dans l'économie mondiale - Rapport d'étude - Cabinet R Conseil - novembre 2001.
- 25) Recueil de textes législatifs sur l'audiovisuel élaboré par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Région Réunion - avril 1998.
- 26) Dossier de saisine du Conseil régional de La Réunion sur la question de la diffusion des chaînes publiques audiovisuelles.
- 27) La nuit et l'été - Quelques propositions pour les quatre saisons - Catherine CLEMENT - Rapport remis à M. Jean-Jacques AILLAGON, Ministre de la Culture et de la Communication, sur l'évaluation, l'analyse et les propositions concernant l'offre culturelle à France Télévision (particulièrement France 2 et France 3) le 10 décembre 2002.
- 28) La notion d'intérêt local d'un programme radiophonique - Avis du Conseil Économique et Social Régional d'Auvergne - Session du 24 avril 1998.
- 29) La télévision pour quoi faire ? Actes de la journée thématique organisée au Sénat le 19 mars 2003 - Jean-Jacques VALADE, Sénateur - commission des affaires culturelles n° 352 - 2002/2003.
- 30) Programme régional d'actions innovatrices - PRAI 2002/2003 du Conseil régional de La Réunion.
- 31) Les bâtisseurs d'îles - Synopsis d'une série de 15 émissions réalisées par Jim DAMOUR et Daniel VAXELAIRE et coproduit par RFO Réunion et ICR - 1996/1997.
- 32) Les entreprises publiques de télévision et les missions de service public - Rapport de mission de Jean-Louis MISSIKA au Ministre de la Culture et de la Communication en décembre 1997.
- 33) Projet de Cellule « OTÉ » - Ondes Télévision Éducative - CRDP de La Réunion - 2000.
- 34) Multimédia - Le Monde de l'Éducation, de la Culture et de la Formation - Avril 1997 - Dossier coordonné par Marc DUPUIS, Philippe QUEAU, rédacteur en chef invité.

- 35) Rapport du groupe de travail sur les relations entre les radios et la filière musicale, présidé par Eric BAPTISTE – novembre 2001.
- 36) Le positionnement des DOM-TOM dans le processus d'internationalisation des marchés - Rapport final - Anita ROZENHOLE, Datar, Alain KEYRET, IDATE - septembre 1993 - Étude réalisée pour le Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer.
- 37) Projet de loi n° 1055 relatif aux communications électroniques et services de communication audiovisuelle - août 2003 - Présenté par Jean-Pierre RAFFARIN (Premier Ministre) et Francis MER (Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie) - commission des affaires économiques - Assemblée Nationale.
- 38) Rapport n° 1578 au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 1187-1549) modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication par Didier MATHUS, Député - mai 1999 - Assemblée Nationale.
- 39) De la RTF à RFO, la télévision réunionnaise à travers le récit de vie d'un acteur-pionnier : Jean VINCENT-DOLOR, Bernard IDELSON, Université de La Réunion - Formation doctorale : Études créoles et francophones - Unité de Recherche associée 1041 du CNRS - Mémoire de DEA - juin 1995.
- 40) Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Océan Indien – n° 1 – septembre 2000 – Centre d'Études et de Recherches sur les Technologies de l'Information et de la Communication.
- 41) Pour une meilleure politique audiovisuelle à La Réunion - Josian HOAREAU - Mars 2001.
- 42) Réseau France Outre-Mer - Un défi français pour l'Outre-Mer - Bilan de mandat et perspectives de la société RFO par André-Michel BESSE - juillet 1999.
- 43) Culture réunionnaise et audiovisuel - Rapport de Capricorne Communication - juillet 2002.
- 44) Fédération des Radios Associatives de La Réunion (FAR) – Bilan 1999.
- 45) Présentation de la réforme de l'audiovisuel - Première lecture au Sénat - janvier 2000.
- 46) Rapport de commission permanente du 17 mai 2002 (rapport n° NTIC/2002/333) sur l'accompagnement du développement de la filière des technologies de l'information et de la communication avec la création de l'Association de Développement du Cinéma de l'Audiovisuel et du Multimédia (ADCAM).
- 47) La Télévision de demain - Nouvelles technologies et société - Rapport présenté au nom du Conseil Économique et Social par M. Raphaël HADAS-LEBEL - Session de 1997 - Séances des 11 et 12 février 1997 - Avis et rapport du CES - Journal Officiel de la République Française.
- 48) Etude Média Réunion - mai 1989 - Étude téléspectateurs RFO - Société d'études de la consommation, distribution et publicité.
- 49) Média-Scope - Descriptif d'étude - août 1991 - Synthèses Études et Stratégies.
- 50) La télévision numérique en 10 questions - Revue de presse Science & Vie n° 1012 - janvier 2002.
- 51) Quand les chaînes de télévision dictent leurs conditions - Article de presse tiré de la Gazette des Communes du 14 janvier 2002.
- 52) Initiation aux Nouvelles Technologies de Communication - Séminaire de juin 1992 - Société d'informatique et d'aide à la gestion.

- 53) Vision d'une île intelligente - Rapport sur la TI 2000 - mars 1992 - Comité National de l'Informatique de Singapour.
- 54) White Paper on the Telecommunication Sector - Fostering the Info - Communication Society - Ministry of Telecommunication and Information Technology - Décembre 1997 - Republic of Mauritius.
- 55) La Région Réunion et les Technologies de l'Information et de la Communication - Conseil régional de La Réunion - juin 2005.
- 56) Guide pratique des aides aux Technologies de l'Information et de la Communication - Conseil régional de La Réunion - 2005.
- 57) La Mondialisation : le temps des alliances - Mémoire de la 8^e Université de la Communication de l'Océan Indien - mai 2003.
- 58) Le Peuplement des Mascareignes - Pré scénario d'une production du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, du Conseil Général de La Réunion, du Mauritius Collège et du CRDP de La Réunion.
- 59) Qui fait quoi ? Le guide des professionnels des Technologies d'Information et de Communication - @rtic - Ile de La Réunion - 2001/2002.
- 60) Qui fait quoi ? Nouvelles Technologies d'Information et de Communication - Ile de La Réunion - 1997/1998 - PROTEL.
- 61) Les Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement Supérieur - Ministère de l'Éducation Nationale - Ministère de la Recherche.
- 62) La Société de l'Information - commission Européenne - 1996.
- 63) Science & Vie - Numéro du siècle - Mensuel n° 987 - Décembre 1999 - Objectif XXI^e siècle - 30 rêves pour le futur.
- 64) Culture réunionnaise et audiovisuel - Rapport Capricorne Communication - juillet 2000.
- 65) Convention collective nationale des radios privées du 11 avril 1996 - Confédération nationale des radios libres.
- 66) Réseaux communautaires - Projets et besoins en Haut Débit - Région Réunion - 6 septembre 2001.
- 67) La Télévision Educative de La Réunion - Centre Régional de Documentation Pédagogique de La Réunion - septembre 1991.
- 68) Étude TV4 - Les attentes des téléspectateurs en matière de programmation - BTS Action Commerciale - NEOTECH III - mai 1994.
- 69) Une mémoire audiovisuelle pour La Réunion - Cacao Productions - 1990.
- 70) Monographie des Télécommunications dans la zone Océan Indien, réalisée par PROTEL pour la Délégation de la commission Européenne en République de Maurice - 1998.
- 71) Plan stratégique 1997/1999 de Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication - Région Réunion - 1997.
- 72) Réforme du Statut de la Communication audiovisuelle en France - La loi du 17 janvier 1989 relative au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - Emmanuel DERRIEUX, Maître de conférences - Université de Paris 2 - Institut Français de Presse, médias et Communication dans Chroniques Administratives - 1989.
- 73) Création d'une « Télévision-école » - Association Village Titan - septembre 1995.

- 74) Le Miroir Colonial (Mémoire du Socialisme Outre-Mer) - Un essai historique et politique par Jean-André CHARASSE - Institut National de l'Audiovisuel et la Société Nationale de Radio-Télévision Française d'Outre-Mer.
- 75) Le grand spectacle d'île ou la Mémoire des Alizés, écrit par Isabelle HOARAU - Proposé par RFO - Adaptation, mise en scène et direction artistique : Claude MOREAU - Réalisation : les Productions de l'Abaque - octobre 1991.
- 76) Radio Pikan - La radio locale associative de catégorie A - Radio non commerciale - 1992.
- 77) Carrefour de l'Image de l'Océan Indien 1995 - Ville du Port.
- 78) Média-Scope - Radio - août 1991 - Synthèses Études et Stratégies.
- 79) Média-Scope Radio - décembre 1991 - Synthèses Études et Stratégies.
- 80) Média-Scope 1992 - Synthèses Études et Stratégies.
- 81) Diagnostic culturel des médias audiovisuels (projet) - octobre 1992 - Synthèses Études et Stratégies.
- 82) Média-Scope Radio - Décembre 1992 - Synthèses Études et Stratégies.
- 83) Média-Scope Radio Additif Décembre 1992 - Synthèses Études et Stratégies.
- 84) Média-Scope Télévision Décembre 1992 - Synthèses Études et Stratégies.
- 85) « Comment les médias nous informent ? » - Résultats nationaux de l'Observatoire-critique n° 4 » - 13 223 réponses traitées - octobre 1993 - Média, Télévision et Téléspectateurs.
- 86) Télévision et émotions « Sidaction » des réponses du public - Résultats nationaux de l'Observatoire-critique n° 5 - 10 242 réponses traitées (réactions à l'émission « toutes chaînes » du 7 avril 1994) - Mai 1994 - Média, Télévision et Téléspectateurs.
- 85) La lettre des téléspectateurs N° 27 - Décembre 1992. Média, Télévision et Téléspectateurs.
- 86) L'Europe de la Radio La lettre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel N° 39 - Décembre 1992.
- 87) Informations du Centre National de la Cinématographie Bilan 1998 - N° 223 - Mai-Juin 1989.
- 88) L'audiovisuel européen : l'avenir en question. Lettre d'Europe. Le Magazine culturel de la Présidence française du 15 au 28 février 1995.
- 89) Rencontres européennes autour du Cinéma et de la Télévision. Lille 25-26-27 novembre 1988.
- 90) Reporteur - Le journal du Club de Presse La Réunion N° 2 Juin/Juillet 1991 et N° 6 Décembre 1991.
- 91) Ras-Le-Bol La Télé. Les chaînes répondent en moins en moins à l'attente des Français. Un sondage exclusif CSA - La vie. Hebdomadaire chrétien N° 2660 du 22 au 26 août 1996.
- 92) Bâtir la cité numérique. Antennes - Le savoir-faire en communication Mensuel N° 93 Août Septembre 1996.
- 93) Canal France International. Les Images françaises dans le monde - Août 1996.
- 94) Conscience Culturelle et transcription médiatique. Exemple de La Réunion. Université de Nice Louis Sidibe - Mars 1993.

- 95) Télé Reflet. Programme infographique diffusé sur le réseau câblé de télévision de l'agglomération bordelaise – Mai 1987.
- 96) La création française dans les programmes audiovisuels. Rapport présenté au nom du Conseil Économique et Social par Madame Danièle DELORME. Séances des 11 et 12 juin 1985 – Session 1985. Avis et rapports du Conseil Économique et Social. Journal officiel de la République Française – année 1985 n°7 – 10 juillet 1985.
- 97) Le désir de France. La présence internationale de la France et la francophonie dans la société de l'information. Patrice BLACHE, Député de Paris – Rapport au 1^{er} Ministre – Décembre 1998.
- 98) Rapport sur la Conférence Panafricaine de la Radio Communautaire Amarc Afrique – Johannes Bourg – Mai 1997.
- 99) La radio, média d'avenir. Bahgat Elnadi et Adel Rifaat. Le courrier de l'Unesco – Février 1997.
- 100) La culture au bord du Canal. Audiovisuel pour tous dans l'éducation – N° 1 Janvier 1987.
- 101) Les Jeunes et la télévision – Éliane WOLF. Document N° 26 – Avril 1999. Observatoire du Développement de La Réunion.
- 102) Les Jeunes et les médias – Éliane WOLF. Document N° 31 – Mars 2000. Observatoire du Développement de La Réunion.
- 103) La Télévision à La Réunion : à l'aube d'une nouvelle ère. Conseil Économique et Social Régional de La Région Réunion – Juin 1995.
- 104) Fédération des Radios Associatives de La Réunion (FAR). Dossier de Presse – Décembre 2000.
- 105) Rencontres des Télévisions de l'Océan Indien – Octobre 1989.
- 106) RFO : Réseau France Outremer : Présentation – Janvier 1999.
- 107) RFO et l'audiovisuel dans les DOM-TOM. Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales de l'Assemblée Nationale par Monsieur Michel PELCHAT, Député – N° 1003 – Assemblée Nationale Première session ordinaire de 1987-1988.
- 108) Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires Culturelles sur l'application de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication par Monsieur Adrien GONTEYRON, Sénateur – N° 20 – Sénat – Première session ordinaire de 1988-1989.
- 109) Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.
1/ Loi du 17 janvier 1989 et Commentaires.
2/ Revue de presse – Janvier 1989.
- 110) La liberté de communication : Loi du 30 septembre 1986
1/ Textes de loi.
2/ Commentaires.
- 111) Projet de loi considéré comme adopté, aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, par l'Assemblée Nationale en nouvelle lecture modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, transmis par Monsieur Le Premier Ministre, à Monsieur Le Président du Sénat. N° 160 – Sénat, Première session ordinaire de 1988-1989.
- 112) Médias en Langues régionales.

Fiches synthétiques des IXèmes Rencontres Interrégionales des Langues et Cultures Spécifiques - 7-8-9-10 juillet 1999 - Reims-Bretagne.

- 113) Médias et Démocratie - Robert GAUVIN, Président du CCEE Réunion, Septembre 1992.
- 114) Cinéma et Audiovisuel. Enseignement, création et formation - Symposium national d 24 au 28 février 1986 - Paris.
- 115) Dossier sur l'audiovisuel à La Réunion rédigé par le CCEE à partir des avis du CCEE émis du 1989 à 1993.
- 116) Étude de cadrage du schéma de services collectifs de l'Information et de la communication.
Rapport final - 28 mai 1999 - Préfecture de La Réunion.
- 117) Production audiovisuelle - Catalogue des entreprises de La Réunion - Août 2000
Protel et Région Réunion.
- 118) Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.
Journal officiel de la République française - 1^{er} octobre 1986.
- 119) La Sacem - Rapport annuel 1998.
- 120) Projet de rapport sur l'audiovisuel à La Réunion.
État des lieux 1996-1997 - CCEE Région Réunion.
- 121) Audiovisuel à La Réunion : extraits du rapport de commission Permanente du Conseil régional de La Réunion du 03 février 1995.
- 122) La Télévision Numérique Terrestre Hertzienne. Jean-Pierre COTTET - Gérard ÉYMERY - Avril 1999. Rapport à Madame Catherine TRAUTMAN, Ministre de la Culture et de la Communication en exécution de sa lettre de mission du 22 octobre 1998.
- 123) Éducation et Télévision : Enjeu Majeur du XXIème siècle par Jacques POMONT avec la collaboration d'Alain MICHEL - Janvier 1989.
- 124) Cahier des charges de l'établissement public de diffusion, des sociétés nationales de radiodiffusion sonore et de télévision, et de l'Institut Nationale de la Communication Audiovisuelle et de la société chargée de la communication des œuvres et des documents audiovisuels. Journal officiel de la République Française édition des documents administratifs - Année 1984 n° 52 - vendredi 11 mai 1984.
- 125) Rapport à Madame La Ministre de la Culture et de la Communication - Réflexions et propositions sur la déontologie de l'Information - Jean Marie CHARON - juillet 1999.
- 126) Centre Régional de Ressources Audiovisuelles - Statuts 1991.
- 127) La décentralisation et le système audiovisuel français par Serge REGOURD, professeur à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse - Doctrine - L'Actualité Juridique - Droit Administratif 20 octobre 1985.
- 128) « L'enfant, la Télévision, l'Information et la Connaissance » - 08-11 juillet 1996 - Université d'Été de Montpellier. Compte-rendu de rapport de Mission - CCEE Région Réunion.
- 129) Développement d'une filière de formation professionnelle scientifique et technique préparant aux métiers de la communication. Avant-projet. Université de La Réunion. Facultés des Lettres et Sciences Humaines - Décembre 1998 - J. SIMONIN - Département Communication.
- 130) Austral TV Groupe Dindar - Projet 1998.
- 131) Télévision : l'attrape-mômes. Le Monde de l'Éducation n° 161 Juin 1989.

- 132) La Télévision menace-t-elle la démocratie ? Un débat Étienne MOUGEOTTE / Alain TOURAINE. La Vie. Hebdomadaire Chrétien d'Actualité n° 2608 du 24 au 30 août 1995.
- 133) Multimédia – Le Monde de l'Éducation, de la Culture et de la Formation. Mensuel n° 245 Avril 1997.
- 134) La Censure contre l'Internet Les cahiers de reporters sans frontière avec le Journal Le Monde – N° 1 août 1997.
- 135) Tout ce que vous vouliez savoir sur l'internet. Numéro exceptionnel, 54 pages spéciales. Le Point hebdomadaire d'information du samedi 17 octobre 1998 n° 1361.
- 136) Trouver l'info sur l'Internet – Olivier ANDRIEN – éditions Eyrolles. Janvier 1998.
- 137) Réseau de Centres de Ressources pour la formation à distance et le développement local.
Michel TEYSSÈDRE, chargé de mission Protel. Août Novembre 1994.
- 138) L'usage des technologies de l'Information et de la Communication dans les administrations publiques européennes. Dossier rédigé à l'initiative de la Délégation interministérielle à la réforme de l'État (France) pour préparer la 35^{ème} réunion des directeurs généraux responsables de la Fonction publique des États membres de l'Union Européenne. Strasbourg, les 09 et 10 novembre 2000. Rapport élaboré par Jean-Michel EYMERI, maître de conférence à l'Institut européen d'administration publique, Maastricht.
Cahier détaché – Études spécialisées et rapports officiels de la Collection Documents de la Gazette des Communes – des Départements – des Régions – 16 février 2001.
- 139) Nouvelles Technologies. Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation National et du Ministère de la Recherche. Spécial n° 9 du 10 août 2000.
- 140) Rapport fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces Armées sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention du 15 juillet 1982 portant création de l'Organisation européenne de Télécommunication par satellite (Eutelsat) telle qu'elle résulte des amendements adoptés à Cardiff le 20 mai 1999, par Mr André ROUVIÈRE, Sénateur. N° 122 Sénat – Session ordinaire 1999-2000.
- 141) Les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Risques et opportunités d'une économie de l'immatériel. Problèmes économiques sélection d'articles français et étrangers. La Documentation Française. Hebdomadaire n° 2.464 – 2.465 des 20-27 mars 1996.
- 142) Internet par Protel le 11 décembre 1995.
- 143) Revue de presse sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication 1996.
- 144) Note abordant la question du South Africa –Far East Submarine Cable System. Hakim Malaise Université de La Réunion – Novembre 1996.
- 145) Programme régional de développement des nouvelles technologies d'information et communication 1988-1996. Bilan et enseignement. Rapport provisoire – Région Réunion. 4 novembre 1996.
- 146) Diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication dans les entreprises réunionnaises - Région Réunion. Service des Technologies de l'Information et de la Communication, en partenariat avec le Pôle d'Observation de la Société d'Information (POSI) et réalisé par l'Observatoire du Développement de La Réunion (ODR) – 2004.

- 147) Plan stratégique 1997-1999 de développement de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication – Région Réunion Conseil régional 1997.
- 148) Rapport au Premier Ministre, au Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, au Secrétaire d'État à l'Industrie sur les enjeux d'avenir pour France Télécom en septembre 1997 par Michel DELEBARRE, ancien Ministre d'État, Député-Maire de Dunkerque.
- 149) Revue de presse sur les Télécommunications en Afrique. Marché tropicaux du 25 octobre 1996.
- 150) Évaluation du programme régional de développement des Nouvelles Technologies de Communication et définition d'un nouveau programme pour les cinq prochaines années. Éléments de contexte pour le nouveau programme. BIPE Conseil. S2 Com Consulting. 25 novembre 1996.
- 151) Le livre blanc sur le secteur des Télécommunications en faveur d'une société de l'Information et de la Télécommunication. Ministère des Télécommunications et des Technologies de l'Information. République de Maurice – décembre 1997.
- 152) Rapport de la commission de réflexion sur le livre numérique remis au Ministère de la Culture par Alain CORDIER – mai 1999.
- 153) Passeport pour le multimédia – Michel AGNOLA – éditions du CFPJ février 1996.
- 154) Médias et démocratie – l'arche de la Fraternité – mai 1993.
- 155) L'homme symbiotique. Regards sur le troisième millénaire – Joël de ROSNAY.
- 156) Des pyramides du pouvoir aux réseaux de savoirs : comment les nouvelles technologies de l'information vont aider la France à entrer dans le XXIème siècle. René TRÉGOUET, Sénateur. commission des Finances. Les rapports du Sénat n° 331 1997-1998.
Tome 1 : Analyses – Développements et Conclusions.
Tome 2 : Compte-rendu des auditions – Sélection des messages d'intervenants – Résultats d'une consultation lancée sur Internet.
- 157) État des lieux de la communication audiovisuelle 1998.
Des progrès au projet – Jean-Paul HUGOT, Sénateur.
commission des Affaires Culturelles n° 38 – 1998-1999, Les rapports du Sénat.
- 158) La Télévision pour quoi faire ? Actes de la journée thématique organisée au Sénat le 19 mars 2003. Jacques VALADE, Sénateur. commission des Affaires Culturelles n° 352 – 2002-2003, les rapports du Sénat.
- 159) Pour une chaîne française d'information internationale.
François ROCHEBLAINE (Président) / Député. Christian KERT (rapport).
Rapport d'Information n° 857 Tome 1 – mai 2003. Assemblée Nationale.
- 160) Réforme la redevance pour assurer le financement de l'audiovisuel public.
Patrice MARTIN-LALANDE, Député commission des Finances.
Rapport d'Information n° 1019 juillet 2003 – Assemblée Nationale.
- 161) Le paysage audiovisuel américain : entre libéralisation et convergence, Didier MATHUS, Député commission des Affaires Culturelles, rapport d'information n° 1161 octobre 1998. Assemblée Nationale.
- 162) Rapport sur l'application de la loi de réglementation des télécommunications, Gabriel MONTCHARMANT, Député commission de la Production, rapport n° 1735 juin 1999 Assemblée Nationale.
- 163) Les Agences de Presse

- Institutions du Passé ou médias d'avenir? Henri PIGEAT Notes et études documentaires n° 5044 - 1996-19 La Documentation Française.
- 164) La Révolution du Numérique dans la production audiovisuelle et cinématographique. Olivier LANDAU, Gilles DE PESLOUAN - septembre 1996 Éditions Dixit.
 - 165) Technologies et société de l'information : état des lieux, statistiques, chiffres-clés - Éditions 1999. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Secrétariat d'État à l'Industrie - INSEE.
 - 166) Informatique et liberté. Législation et réglementation n° 1473 décembre 2003 - Les Éditions des journaux officiels.
 - 167) Et Dieu créa l'Internet - Christian HUITEMA - Éditions@ Eyrelles avril 1999.
 - 168) Les Nouveaux Maîtres du Monde. Renaud de LA BAUME., Jean-Jérôme BERTOLUS. Éditions Belfond février 1995
 - 169) Construire la Société de l'Information. L'approche Esprit. commission Européenne. Programme « Technologies de l'Information ». Direction Générale III. Industrie 1998.
 - 170) L'ABC de la Communication. Des nouvelles techniques de communication à l'usage des collectivités locales. Ouvrage collectif. 2000.
 - 171) Cyber-droit - Christian FÉRAL-SCHALHL. Le droit à l'épreuve de l'Internet. Dalloz-Dunod 1999.
 - 172) Le service public - Jean-François AUBY, Olivier RAYMUNDIE. Droit National et droit communautaire ; Régime juridique et catégorie. Modes de gestion - Collection Analyse. Le Moniteur Juridique. Juin 2003.
 - 173) L'audiovisuel à l'ère du Numérique. Jean CLUZEL, Sénateur. Tome 1 et 2. commission des finances. Les rapports du Sénat n° 456 - 1997-1998.
 - 174) Liberté d'information et protection du citoyen face au développement des médias, 1999. Rapport présenté par Mr Claude CHAMBONNAUD. Avis et Rapport du Conseil Économique et Social. République Française. Les Éditions journaux officiels.
 - 175) Les aides publiques au cinéma français : le prix d'une réussite. Mr Jean CLUZEL, Sénateur. Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques. Rapport n° 1107 de l'Assemblée Nationale. Rapport n° 11 Sénat octobre 1998.
 - 176) La télévision suivi de l'emprise du journalisme. P. BOURDIEU. Éditions Raisons d'Agir Liber - décembre 1996.
 - 177) Les nouveaux médias. Francis BALLE et Gérard EYMEUY. Collections Que sais-je ? PUF. 4^e Édition mise à jour - octobre 1996.
 - 178) Le Guide des ressources audiovisuelles 1985/1986. Où trouver les documents audiovisuels sur tous les thèmes? Observatoire des Ressources audiovisuelles pour l'éducation permanente.
 - 179) Droit et financement des productions audiovisuelles. Mécanismes et Modes d'emploi. Alain et Jacqueline DUVOCHEL. Éditions AGEMAU avril 1998.
 - 180) Médias et Sociétés. Presse - Audiovisuel - Télécommunications. 6^{ème} éditions - Francis BALLE. Domat politiques - 1992. Éditions Montchrestien.
 - 181) Informatique et libertés. Législation et réglementation - 2004. Les éditions des journaux officiels. Textes et documents mis à jour au 08 décembre 2003.
 - 182) Lexique des nouvelles technologies de communication. Ville de Saint-Paul - mai 1995.

Atelier de Reprographie – Mairie de Saint-Paul Ile de La Réunion.

- 183) Les effets des Nouvelles technologies sur l'industrie de la presse – 1999.
Rapport présenté par Mr Jean MIOT. Avis et Rapports du Conseil Économique et Social.
République Française. Les éditions des journaux officiels.
- 184) Les infrastructures de l'Information à La Réunion.
Réseaux à Hauts débits. Rapport d'étude – Protel – septembre 1998.